

L'INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE : L'EXPANSION (1825-1830)

F Philippe FRIOT

L'installation de l'abbé Jean-Marie de la Mennais à Ploërmel, au milieu de ses disciples, dans l'ancien couvent des Ursulines acquis par l'abbé Gabriel Deshayes ¹ ouvre une période de développement pour l'Institut des Frères.

La nouvelle maison-mère doit toutefois être réparée, réaménagée puis agrandie pour répondre aux besoins sans cesse croissants. La congrégation elle-même a souffert de l'absence de son chef, retenu à Paris par ses fonctions à la Grande Aumônerie de France de 1822 à 1824: M. de la Mennais va s'appliquer à soutenir la vie religieuse de ses frères ; il donne une nouvelle édition de la Règle, à laquelle il apporte d'utiles développements, il anime les retraites annuelles et multiplie les visites aux frères qui tiennent les écoles.

En réponse à la demande des pasteurs de paroisse, il fonde durant cette période un grand nombre de nouvelles classes, doublant, dès 1828, le nombre des établissements scolaires, répartis dans quatre départements. Cet effort de développement s'accompagne d'un souci de qualité et d'adaptation de l'enseignement.

Cependant, en 1825, les ressources venant des Conseils généraux, sur lesquelles l'abbé de la Mennais croyait pouvoir compter, sont supprimées par un décret du ministre Corbière. Cette difficulté survient à un moment où le supérieur vient de s'engager dans une nouvelle aventure apostolique. Mgr de Lesquen, transféré de Beauvais au siège de Rennes, le nomme vicaire général, et lui confie la responsabilité d'une congrégation de prêtres voués à l'enseignement dans les séminaires et aux missions diocésaines. Les deux congrégations, ayant le même supérieur général, sont appelées à collaborer dans plusieurs paroisses.

Après la chute du gouvernement de Villèle, en 1828, l'arrivée au pouvoir des Libéraux, et l'ordonnance du 24 avril sur l'enseignement primaire entraînent de nouvelles difficultés pour l'abbé de la Mennais. Néanmoins le développement de son oeuvre scolaire se poursuit durant

¹ Cf. *Etudes mennaisiennes*, n° 14, p. 106.

les dernières années de la Restauration. Désormais solidement implantée dans quatre départements de l'ancienne Bretagne, la congrégation des Frères connaît jusqu'à la Révolution de Juillet une remarquable expansion.

Chapitre 1er - LA MAISON-MÈRE DE PLOERMEL

L'accueil des habitants

Le choix par MM. Deshayes et de la Mennais de la ville de Ploërmel pour y installer la maison centrale de leur société de Frères était important pour la cité et bénéfique par ses conséquences prévisibles, ne fût-ce que du point de vue de l'économie locale. Mais les libéraux, qui dominaient dans le conseil municipal, considérèrent l'ouverture du noviciat d'un oeil réservé et même hostile. Tel est le sentiment exprimé, tardivement il est vrai, par le F. Hippolyte Morin :

"Cette ville, qui ne pouvait que gagner par l'établissement des Frères, eût dû, ce semble, les accueillir avec bonheur ; il n'en fut pourtant pas ainsi, et le mécontentement de quelques habitants alla si loin qu'un avocat rédigea une pétition tendant à empêcher les frères de s'établir dans la ville".

Et le narrateur d'ajouter cette remarque :

"L'établissement des Ursulines, (..) en 1624, souffrit les contradictions les plus remarquables de la part des habitants ; celui des frères, en 1824, n'éprouva pas d'aussi grandes difficultés ; ce qui fait voir cependant qu'en 200 ans les habitants de Ploërmel n'ont pas beaucoup gagné sur leurs ancêtres (..)

Le plus célèbre avocat de son temps, (M. Le Guével) auteur de la pétition dont j'ai parlé ci-dessus, devint un des premiers protecteurs de l'établissement des Frères : car Dieu lui changea tellement le coeur et la manière de voir qu'il en fit un ami et un bienfaiteur de la maison."¹

¹ F Hippolyte MORIN, *Mes souvenirs sur l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne*, man. 1852, AFIC, 80-01, p. 51-52

Réparations et agrandissements

Lors de l'installation des frères venus de Josselin à la nouvelle maison centrale de Ploërmel, il avait fallu effectuer d'urgence des réparations pour la rendre habitable : abattre et reconstruire une partie de la façade, achever les réparations du toit, nettoyer et aménager les différents locaux¹

Les réparations durèrent des années :

*"Mes dépenses sont excessives, écrit en janvier 1826, M. de la Mennais à Mgr Frayssinous : indépendamment de l'entretien et de la nourriture de 70 novices, il me reste pour 40.000 f de réparations, la plupart indispensables à faire. Etant privé en 1826 des secours que m'allouait le conseil général, j'ai été obligé d'interrompre les travaux et de vendre même quelques rentes sur l'État qui m'appartenaient, pour donner du pain à mes pauvres enfants."*²

Le 2 août suivant, l'abbé de la Mennais présente une nouvelle demande de subvention de 2000 francs au Conseil général du Morbihan, "pour continuer les immenses réparations de la maison principale. J'entreprendrais alors, explique-t-il, la reconstruction de la façade sur l'enclos, qui reste à relever, et ce serait une chose fort heureuse, car alors toute cette portion de bâtiments deviendrait disponible, tandis que nous n'en pouvons rien faire dans son état actuel."³

On ne sait si la subvention fut accordée, mais le travail fut réalisé, comme l'indique cette lettre adressée au F. Ambroise :

*"Si j'ai besoin d'argent, je prendrai celui dont vous pouvez disposer. Nous faisons de grandes dépenses : nous avons abattu et nous reconstruisons à neuf le reste de la façade sur notre enclos et le pignon du bout. Cela sera beau, mais cela coûte cher"*⁴

Où M. de la Mennais trouvait-il les ressources nécessaires pour mener à bien pareille entreprise ? Les finances publiques et les économies des Frères ont fourni quelques fonds, mais bien insuffisants. Sans doute faut-il rappeler ici le geste généreux du F. Jacques Guégan, qui sacrifia son patrimoine et fit don d'environ 50.000 F.⁵

¹C f. *Etudes Mennaisiennes*, n°14, ch. V

² Lettre du 7 janvier 1826, copie AFIC. D'après le registre d'inscription, 41 novices furent reçus entre le 1er janvier 1825 et le 7 janvier 1826 ; 14 étaient entrés l'année précédente ; il faut ajouter un certain nombre de postulants dont la durée de séjour est incertaine. Le chiffre 70 correspond vraisemblablement à celui des résidents de la maison-mère

³ Lettre au préfet. Arch. dép. de Vannes.

⁴ Lettre du 13 mai 1827, *L. & C.*, I, p.63.

3) ⁵ Cf. *Chronique des Frères*, t.II, n°19, p.375 ; *Etudes Mennaisiennes*, n°14, ch. V, n. 42.

A la suite de sa visite de 1829, l'inspecteur Rabillon donne la description suivante de la maison de Ploërmel :

"L'enclos des anciennes Ursulines a 6 ha 1/2 d'étendue. L'édifice est composé d'un double corps de logis donnant sur une place de la ville et ayant 150 pieds de long ; au centre se trouve la chapelle de 70 pieds sur 32 et 50 de hauteur. Deux ailes inégalement prolongées se dirigent vers le midi : celle du couchant a 205 pieds de long et doit être prolongée de 100 pieds ; celle du levant, qui sera prolongée plus tard, a 60 pieds. La largeur des ailes et du corps de l'édifice est de 28 pieds (..) Les travaux ont coûté, selon M de la Mennais, 80.000 f Tout est disposé à l'intérieur dans le plus bel ordre : on y voit de nombreux et vastes dortoirs, les uns pour les novices et les frères, les autres pour les pensionnaires ; d'autres pour ceux de l'école normale laïque. Des chambres nombreuses et commodes fournissent aux besoins des grandes réunions des retraites. On y voit de grandes et belles salles d'étude, classes, réfectoire, cuisine, boulangerie, etc. Tout a été prévu ; des améliorations importantes sont projetées.

Voici quel est le personnel actuel : frères : 20, novices : 50 ; pensionnaires : 40."

Quant au nombre des élèves, l'inspecteur en signale 300 en tout, alors qu'un état de la même année en dénombre 145.¹ Ce dernier chiffre s'accorde mieux avec celui des états précédents, qui donnent 150 élèves au second semestre de 1824, 140 au premier semestre de 1825 et 180 au second.

Organisation de la maison

Quelle fut l'organisation intérieure de la maison-mère à partir de novembre 1824 ? Nous sommes mal renseignés à ce sujet : seul le rapport de visite cité ci-dessus nous apporte un point de vue intéressant, mais qui date de 1829.

¹) Arch. Nat. F 17 10214

On distingue alors : l'école primaire, dirigée par le F. Eutrope¹, le pensionnat, régi par le F. Dosithée², le noviciat, sous la direction du F. Hippolyte et du F. Ephrem³, l'école-modèle, sorte d'école normale dont il sera question plus loin, sous la direction du F. Ignace, premier assistant du Supérieur.

Le F. Ignace, même après la fin de son mandat d'assistant, semble avoir été le suppléant de M. de la Mennais durant ses absences longues et fréquentes. Une lettre du maire de Ploërmel, datée de 1831, porte la souscription suivante : "En l'absence de M. de la Mennais, je prie M. le Frère Ignace d'accuser lui-même réception"⁴.

Activités de M. de la Mennais

En raison de sa charge supérieure de la congrégation, le fondateur devait s'occuper de l'organisation des écoles et souvent même de leur construction. Il écrit au F. Lucien, le 12 novembre 1828 :

*"Le F Ignace est à Malestroit pour veiller aux travaux ; ils seront finis sous quinze jours."*⁵

Et à l'abbé Coëdro, le 11 juillet 1832 :

*"Saint-Nicolas est à nous (..) Le F Ignace peut maintenant visiter le local et les bâtiments en détail. Mais qu'il ne parle à personne des projets et de 1 ers plans, car je veux tout examiner par moi-même."*⁶

¹ F Eutrope (Auguste LE VACHER), né à la Membrolle (Maine-et-Loire) en 1808, entré au noviciat en août 1827.

² F. Dosithée (Jean TULOUP), né à Montreuil-le-Gât en 1803, frère cadet du F Antonin, resta trente ans directeur du pensionnat ; il fournit encore une longue et belle carrière dans la congrégation puisqu'il mourut en 1883.

³ F. Ephrem (D'EQUESNE), né à Lannion en 1801, entré au noviciat en août 1827.

⁴ Lettre du 28 juin 1831, AFIC

⁵ L. & C., I, p.88.

⁶ Lettre du 11 juillet 1832. AFIC, 102-C-22. Ce même jour était transcrit au bureau de conservation des hypothèques de Ploërmel, l'acte d'acquisition, au nom de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, d'une maison dite de St-Nicolas, et de jardins attenants, situés sur la place du Marché aux vaches, à Ploërmel (AFGIC, 94-2-3). Cette acquisition devait permettre, au Supérieur des Frères, d'entrer en possession, grâce à un échange, de la partie de l'ancien couvent des Ursulines qui avait abrité l'école et le collège de la ville.

Le F. Ignace assure donc les fonctions de procureur et de responsable de travaux, comme le montrent encore ces lettres adressées au F. Laurent :

"Je pense que vous ne tarderez pas à recevoir une lévite de Ploërmel : je vais rappeler au F Ignace que vous en avez besoin." - "Je ne sais où le F Ignace en est pour votre plancher".¹

Quant au F. Louis-Joseph, second assistant, il est vraisemblable qu'il s'occupa de l'économat dès sa nomination en 1823, mais les témoignages écrits sont plus tardifs. On trouve fréquemment son nom dans les comptes du fondateur ; c'est lui qui est chargé de faire, le cas échéant, les réclamations près des recteurs lents à s'acquitter du traitement du frère.²

L'un ou l'autre des assistants fut en charge du noviciat durant la première année. Le développement de l'institut conduisit le fondateur à les spécialiser dans leur tâche. En 1826, c'est le F. Antonin³ qui devient maître des novices ; il remplit cette charge deux années avant de prendre, en octobre 1828, la direction de l'école de Carquefou, dans le pays nantais. Son remplaçant, on l'a dit, est le F. Ephrem.

Les emplois à la maison-mère

Dès l'origine, M. de la Mennais voulut organiser à la maison-mère tous les corps de métiers, afin que la congrégation se suffise à elle-même. Il écrit, en 1825, à l'abbé Mazelier :

"Cette année, les lévites, culottes, gilets, chemises et même une partie des souliers, seront faits dans la maison principale, où nous avons les mesures de chaque frère. Ceux-ci n'auront presque plus rien à dépenser et nous y gagnerons beaucoup."⁴

¹ Lettres du 23 janvier 1826 et du 20 octobre 1828, L. & C., I, p. 46 et 85.

² Cf lettre à un recteur de paroisse, l'abbé Noël, du 12 décembre 1829. Projet autographe, AFIC, 102.

³ F Antonin (Pierre Tuloup), né à Montreuil-le-Gât en 1802, entré au noviciat en 1822, décédé à la Basse-Terre (Guadeloupe) en 1838.

⁴ Lettre du 14 avril 1826, citée dans : F. Symphorien-Auguste, A travers la Correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais, VII, p. 150.

Le 14 avril suivant, il donne au même correspondant des détails complémentaires :

"A Ploërmel, Dinan, Fougères, Quintin et Tréguier, nous avons des cuisiniers frères et à Ploërmel nous avons des tailleurs, un cordonnier, un boulanger, des jardiniers, de sorte que tout le travail se fait par les frères eux-mêmes. Un frère est aussi chargé de l'économat à Ploërmel et à Dinan ; dans les autres établissements, c'est le directeur qui tient les comptes et règle tout."¹⁾

Plusieurs lettres de cette époque montrent que la procure des vêtements était à Dinan, ce qui explique qu'on y trouvait "trois frères pour la cuisine et le ménage" :

"Vos lévites, écrit M. de la Mennais au F. Ambroise, sont à Dinan : le frère tailleur est dans sa famille (..) On n'a pas attendu son retour pour faire faire vos hardes et les collets seulement exceptés, parce que je désire qu'on ne s'en serve plus ; on peut s'habiller chaudement en dessous de la lévite ; et cela vaut mieux."²⁾

La maison-mère commençait dès lors à devenir cette ruche dont l'activité frappait les visiteurs.

Jean-Marie de la Mennais à la maison-mère

Revenu à une existence sans appareil, dans une petite cité du centre de la Bretagne, après les intenses moments du séjour parisien à la Grande Aumônerie, M. de la Mennais édifie ses disciples par sa vie simple et mortifiée.

Le F Casimir raconte en ces termes sa vie quotidienne :

"Lorsque je suis entré à Ploërmel, en 1830, il n'y avait pas d'aumônier spécial. Lorsque le bon Père revenait de ses fréquentes tournées pour y passer quelques jours, il mangeait à la même table que nous, assis sur les mêmes bancs et gardant le silence comme nous. On ne lui servait absolument rien qui ne fût servi sur la table commune, excepté un peu de beurre ; sa boisson était de l'eau et du vin. Je me trouvais placé vis-à-vis de lui et, quoique très jeune, j'admirais sa sobriété et sa simplicité."³⁾

¹ Op. cit. VII, p.154.

² Lettre du 29 novembre 1828, L. & C., I, p.89

³ AFIC 129-4.

L'abbé Maupied, faisant allusion aux épreuves et à l'obscurité des débuts de l'oeuvre, écrit à M. de la Mennais, en 1850 :

*"Vous m'avez dit mille fois que (...) quand vous vîntes à Ploërmel, vous étiez assis au bout de la table des Frères, ayant à peine votre pauvre petite goutte de café préparée, etc. Or tout cela s'est développé sous la main de Dieu."*¹

Aucun document ne décrit la chambre du fondateur à la maison-mère²; on peut supposer qu'elle n'était pas très différente de celle où le F. Joseph-Marie le vit, en 1833. C'était à Malestroit :

*"La première fois que je vis (le Père de la Mennais), il était au lit ; je fus très surpris de voir qu'un homme si haut placé habitait la chambre la plus incommode et la plus délabrée de la communauté : c'était une ancienne cellule des Ursulines."*³

Cette vie mortifiée était la réalisation d'un secret désir, dont il avait fait la confidence à son ami Bruté de Rémur, quelques années auparavant, en parlant de ses disciples : *"Vivre près d'eux ; ou plutôt avec eux et comme eux."*⁴

Chapitre 2 - RÈGLE ET VIE RELIGIEUSE

Jean-Marie de la Mennais médite et rédige, non pas une nouvelle règle, mais des développements indispensables. Ceux-ci concernent d'abord l'essentiel de la vie religieuse : l'engagement par voeu au service de Dieu et de l'Eglise, selon la double fin de l'Institut. Les Frères ne risquaient-ils pas d'oublier les enseignements des fondateurs, largement développés au cours des retraites ? Il leur fallait un texte fondamental pour les leur rappeler.

M. de la Mennais, s'inspirant encore sans doute de Jean-Baptiste de la Salle et des Petits Traités rédigés par celui-ci, donne à ses Frères une série d'instructions sur des sujets importants de la vie religieuse : l'oraison mentale, la fidélité à la règle, le compte de conscience, la vocation,

¹ Lettre du 22 février 1850, AFIC, 16-C-43

² Le F Armel Le Joly parle de "la chétive chambre de notre Père", Mémoires d'un ancien, in Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne, n°1, p.11

³ Souvenirs du F. Joseph-Marie. AFIC, 129-5.

⁴ Lettre du 23 mai 1824. DE COURCY, Lettres inédites de F et J.-M. de la Mennais, 2e éd., p. 165.

la retraite annuelle.

*"Je viens de terminer l'explication de la règle que je vous avais promise à la retraite dernière, écrit le fondateur au F. Laurent, le 10 avril 1825, on commence à l'imprimer demain à Dinan ; vous aurez bientôt un exemplaire de ce petit livre. Vous voyez que je n'ai pas perdu de temps sur mon lit."*¹

Il n'attendit pas la retraite suivante pour distribuer le nouveau livre :

*"Préparez-vous bien tous à la retraite et relisez les avis que je vous donne à ce sujet dans le Recueil", écrit-il au même deux mois plus tard*².

Le supérieur avait donc choisi un nouveau nom pour le livre des règles ; il avait omis de mentionner l'autorisation royale que portait l'édition de 1823. Le nouveau *Recueil* différait beaucoup des *Statuts* : par le volume : 134 pages au lieu de 24 ; surtout par le contenu : les 28 premières pages reproduisent fidèlement l'édition précédente ; viennent ensuite 20 pages contenant les prières spéciales à la congrégation, une instruction sur le voeu d'obéissance, suivie de la lettre de Saint Ignace sur le même sujet et de quelques extraits de Saint Bernard et de *l'Imitation de Jésus-Christ* ; et toute la série des instructions citées plus haut.

Des instructions

1. Sur le voeu d'obéissance

Il était bien normal que la première instruction portât sur le voeu constitutif de la vie religieuse du frère. C'est un rappel doctrinal, mais surtout une exhortation à vivre son engagement dans un esprit de foi.

"Par le voeu d'obéissance, on renonce à sa propre volonté pour l'assujettir à celle d'un supérieur qui tient à notre égard la place de Dieu."

¹ Lettre n°2394, L. & C., I, p.41.

² Lettre du 15 juillet 1825, L. & C., I, p.42.

A l'appui de cet enseignement, le fondateur insère dans le *Recueil la Lettre de Saint Ignace sur l'obéissance*, écrite aux religieux de son ordre, le 26 mars 1553. Une référence à un grand auteur spirituel, certes ; mais on peut y trouver également le signe d'une filiation de Jean-Marie de la Mennais, qui fut disciple de Pierre de Clorivière dans la Société des Prêtres du Coeur de Jésus : il y a vécu une profonde expérience dans la tradition ignatienne.

2. Sur l'oraison mentale

Cette deuxième place n'est pas fortuite : après l'insistance sur le voeu d'obéissance, celle sur l'oraison quotidienne : "de tous vos exercices, le plus nécessaire", a écrit le Père fondateur.

Dans cette instruction, il donne des conseils pratiques, inspirés sans doute de l'Ecole bérullienne, mais aussi des avis spirituels de Saint Ignace.

3. Sur le compte de conscience

Emprunté à la Règle des Filles du Cœur de Marie, congrégation à laquelle avaient appartenu les fondatrices des Filles de la Providence, les articles portant sur le compte de conscience se retrouvent dans les Constitutions de ces religieuses. Un texte analogue figure dans les Règles de toutes les congrégations fondées par le Père de la Mennais.

Il s'agit d'un instrument de conversion personnelle et communautaire éprouvé par toute la tradition religieuse, que propose le fondateur à ses disciples.

"Les frères regarderont le compte de conscience comme un des plus puissants moyens de perfection et ils s'empresseront de le rendre avec une grande simplicité et ouverture de coeur toutes les fois que le supérieur jugera à propos de le leur demander"¹

¹ 28) Recueil, éd. 1825, p.81.

Le compte de conscience était rendu au supérieur, selon le texte de la règle. Il consistait "à découvrir autant qu'on en est capable, le fond de son âme et ses dispositions les plus intimes au supérieur, pour recevoir de lui des conseils, des encouragements ou de salutaires réprimandes." (alinéa 1)

4. Sur la vocation

Dans ce texte du fondateur, véritable morceau d'anthologie, on peut retrouver les axes de la vie religieuse : détachement des choses de la terre, esprit d'obéissance et d'humilité, désir de la perfection. Ce sont les marques exigeantes d'une vocation sérieuse.

Le fondateur signale ensuite les principales tentations qui peuvent survenir et suggère les moyens de les surmonter. Il termine par une béatitude : "Heureux ceux qui, dociles aux inspirations du Seigneur, persévèrent jusqu'à la fin !"

5. Sur la retraite annuelle

Les deux fondateurs ont toujours insisté sur l'importance de la retraite annuelle, pour des frères isolés dans les paroisses, sans le soutien d'une communauté, marqués par la fatigue du travail d'enseignement et d'éducation, frappés parfois d'épreuves extérieures ou intérieures.

Le Supérieur veut ranimer le zèle de ses frères :

"Malheur à ceux qui négligeraient de s'y disposer et pour qui un si grand moyen de sanctification deviendrait inutile ; car s'ils ne sortent pas meilleurs de la retraite, ils en sortiront plus coupables et il y a tout lieu de craindre que, Dieu les abandonnant, ils ne se perdent sans retour ! " (alinéa 1)

Suivent les avis pour s'y préparer, pour en bien profiter et en tirer les fruits.

6. Instruction pour les frères placés dans les paroisses

En adoptant la formule du frère placé seul dans une paroisse de campagne, mais hôte du presbytère, les deux fondateurs avaient lancé un véritable pari, compte tenu de la grande difficulté pour un religieux ainsi isolé de conserver la ferveur de ses engagements. On le sait, Jean-Baptiste de la Salle avait maintenu le principe de la communauté d'au moins trois frères, comme sauvegarde et soutien pour chacun des religieux. Les abbés de la Mennais et Deshayes ont pris ce risque en raison de l'urgence des besoins de l'enfance abandonnée, et donc par souci de l'engagement apostolique dans la **mission**.

Précisément dans cette Instruction, on peut relever des indices significatifs de la pensée du fondateur sur ce sujet.

La mission ne se comprend que dans une vue de **foi**. C'est bien ce qu'affirme la règle :

"Le recteur représente Jésus-Christ. (..) Lorsqu'il vous appelle pour prendre soin d'une partie de son troupeau (..) vous devenez (..) son coopérateur et vous êtes associé à une des plus belles et des plus importantes fonctions du ministère sacré" : au ministère de la Parole".

Il faut situer ce texte dans toute une vision de l'Eglise, et du rôle qu'est appelée à y jouer la congrégation des Frères.

Cette perspective de foi s'exprime encore à propos des élèves, "confiés par Dieu", et dans la façon d'assumer toutes les circonstances de la vie quotidienne :

"Souffrez avec une inaltérable patience les contradictions, les injures mêmes, à l'exemple de Jésus-Christ notre Seigneur:"

Lorsque les parents viennent s'informer au sujet de leurs enfants, le frère les accueille, non sans avoir prié l'Esprit-Saint de le guider dans ses paroles.

Le lieu de la **mission** est celui où Dieu lui-même envoie : *"Cherchez uniquement Dieu et vous le trouverez partout."*

Et Jean-Marie de la Mennais ajoute cette parole révélatrice de sa spiritualité :

"Les meilleures places sont celles où il y a le plus de croix." (n°11)

Retenons encore deux notations dans ce chapitre : la prudence qui doit régler toutes les relations, notamment à propos des visites chez les parents des élèves : "Ne vous y arrêtez que très peu de temps, et ne prenez jamais rien" (n°7) ; le souci de la pauvreté religieuse : *"Aimez et pratiquez en toutes choses la pauvreté religieuse, qui doit vous ouvrir tous les trésors du ciel."* (n°12)

7. Avis et instructions sur divers sujets

Comme les *Statuts* de 1823, le *Recueil* de 1825 comporte tout un chapitre de prescriptions diverses, qui embrassent toute la journée du frère, du lever au coucher, et concernent sa vie de prière comme sa vie professionnelle.

Ce qu'il faut surtout retenir, ce sont les insistances qui manifestent la pensée du fondateur.

La première qui apparaît à la lecture de ces articles est l'importance de la vie de foi et de l'esprit de prière dans l'existence du religieux. La règle doit être reçue dans la foi :

"Regardez la règle comme l'expression de la volonté de Dieu." Un article spécial parle de la pureté d'intention :

"Ne jugez de toutes choses que selon les lumières de la foi. Accoutumez-vous, par une direction sainte de votre intention, à rapporter toutes vos actions à la gloire de Dieu."

Suivent des avis concernant la vie de prière et le travail ; mais vie de prière et mission interfèrent sans cesse : ainsi, la surveillance des enfants

pendant la prière est perçue comme une tâche apostolique qui ne détourne pas de Dieu ; et, dans la prière personnelle du frère, ses élèves sont toujours présents.

La vie de travail est régie par la Conduite des Ecoles, de Saint Jean-Baptiste de la Salle, qui est le livre pédagogique de référence. Et comme il s'agit d'apostolat, de **mission**, le frère est invité à pratiquer les douze vertus recommandées spécialement par le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes.

Même le nécessaire souci de l'étude est rattaché aux considérations supérieures de la **mission** :

"Etudiez en vue de Dieu (..) mais il ne faut pas chercher à acquérir une vaine science..."

Quelques points particuliers

Dès 1823, la règle avait proscrit la lecture des journaux et des papiers publics et n'autorisait la lecture que des ouvrages approuvés par le supérieur. Cette fois, M. de la Mennais annexe au *Recueil* le "catalogue des livres que les frères pouvaient lire sans demander au supérieur une permission spéciale." Cette liste comprend 141 ouvrages : livres de spiritualité, catéchismes commentés ou vies des saints. La littérature profane est représentée par le *Discours sur l'Histoire Universelle* de Bossuet, *l'Histoire ancienne* de Rollin, la Vie de Théodose de Fléchier et quelques biographies des princes de la famille royale. Sont retenus en outre les grands sermonnaires du XVIIème siècle qui unissent la littérature à l'édification. M. de la Mennais n'acceptait pas facilement les dérogations :

"Vous ne devez lire que les livres indiqués dans votre catalogue, écrit-il au F Ambroise le 19 juin 1828. Parmi ceux publiés par la Société Catholique, il y en a qui ne vous conviennent pas, quoique bons."¹

¹ L. & C., I p.80

Et au même, le 3 mars 1829 :

*"Des ouvrages de mon frère, vous ne devez lire que le Guide du premier âge et le Guide spirituel : tous ses autres livres traitent de sujets dont il est inutile que vous vous occupiez."*¹

Dans un sermon de retraite, le fondateur donne les raisons de son attitude :

*"Ce n'est pas que je n'aie un grand désir de vous voir faire des progrès toujours nouveaux dans les diverses connaissances que vous devez communiquer aux enfants et sans lesquelles vous ne les attireriez jamais dans vos écoles (...) Ceci vous détournerait de votre vocation, si vous y attachiez une importance excessive. Je redoute pour vous la science, quoique bonne en soi, comme une mère redoute pour son enfant à peine sevré le pain trop substantiel dont se nourrit l'homme fait. J'appréhende que vous ne trouviez dans l'étude mille illusions, qu'elle ne soit pour vous qu'une occasion de vous dissiper, de vous enorgueillir et que la piété ne s'affaiblisse par degrés insensibles dans vos coeurs (...) Priez pour ne pas tomber dans ce piège."*²

On remarquera la date de ce sermon, en pleine crise de la Congrégation de Saint-Pierre, et après la publication de l'encyclique *Mirari vos*, qui censure le journal de *l'Avenir*. Aux membres de sa congrégation cléricale, l'abbé de la Mennais rappelle aussi le danger de la "science qui enfle", dont parle l'Apôtre.

Il faut de même situer dans son époque l'article du Recueil sur la chevelure, au paragraphe de l'habillement : "Les frères porteront les cheveux courts et sans apprêts."³

Parlant des campagnes, dans le département des Côtes-du-Nord, en 1834, Habasque écrit : "Les hommes portent les cheveux longs, flottant sur les épaules et ils tiennent beaucoup (...) Il serait à désirer que les hommes imitassent à cet égard les villes et que l'on pût les décider à porter les cheveux courts."⁴

¹ Id. p.96.

² Sermons (...), 1833. AFIC.

³ Recueil, éd. de 1825, p.23.

⁴ HABASQUE, Notions historiques sur le département des Côtes-du-Nord, II, p.195.

Le Comité supérieur de Brest, en janvier 1836 recommandait que, "dans l'intérêt de leur santé, les élèves portassent les cheveux courts" ; mais le même Comité constatait deux ans plus tard, qu'"une obligation absolue" en ce domaine blesserait des préjugés bien enracinés.

On peut penser que M. de la Mennais, recevant ses postulants qui lui arrivaient de la campagne avec leurs longs cheveux, et leur enjoignant de les porter courts désormais se conformait en somme à l'usage de la ville. Au reste il ne semble pas attacher une grande importance à cet article : "On coupe les cheveux mais on ne tient point à cela avec une grande rigueur."¹ Ce texte laisse supposer que les frères portaient les cheveux plus longs par derrière que par devant, à l'imitation des prêtres de l'époque, avec qui ils vivaient.

La retraite de 1825

En cette année 1825, les frères furent convoqués à la nouvelle maison principale, que peu d'entre eux sans doute pouvaient connaître.

Les *Souvenirs* du F Hippolyte Morin nous apportent quelques précisions :

"Quelques jours avant, (...) la chapelle fut bénite par M Duno, curé de Ploërmel, et l'on commença à y célébrer le St-Sacrifice de la messe. Comme nous étions tous réunis et qu'on désirait que nous assistassions à la procession le jour de l'Assomption, le F directeur nous fit mettre en rangs dans la principale allée de l'enclos". Le défilé comptait 133 frères.²

"La retraite commença le 16 août, sous la haute direction de nos deux fondateurs, assistés de M Duval (...) et de M. Houeix, aumônier des Ursulines de Ploërmel. C'est à cette retraite que l'on fit pour la première fois le voeu de cinq ans".

Il fallait aussi organiser le service d'une communauté aussi nombreuse : les frères résidant à la maison principale ne pouvaient y suffire : on se partagea les emplois, jusqu'aux plus humbles. "Comme c'était la première fois que les frères en étaient chargés, note l'annaliste,

¹ Lettre du 21 janvier 1830, AFIC.

² Félicité de la Mennais donne un chiffre analogue dans une lettre du 18 août 1825, à Mlle de Lucinière : "Mon frère est à Ploërmel, en retraite avec ses Petits Frères : c'est une fraternité de 135 membres." LE GUILLOU, Op. cit., III, p.80.

on employa d'abord les premiers directeurs et les plus anciens frères. Après cet exemple, chacun remplit sans difficulté la charge qui lui fut confiée".¹

La retraite, commencée le 16 août, se termina le 22. Mais les frères restèrent une semaine entière à la maison principale, la retraite achevée, se conformant ainsi à une directive du supérieur, dans sa circulaire de 1824. Ce fut encore le cas l'année suivante, comme l'écrit M. de la Mennais à l'abbé Mazelier : "Les frères seront réunis du 15 au 30 août."² Cette année-là, le nombre des retraitants fut d'environ 140 frères³.

Les vocations

L'urgence de réparer et d'agrandir la maison, les travaux immenses que cela représentait avec les difficultés d'argent qui pouvaient s'ensuivre expliquent qu'aucun novice ne fut reçu à Ploërmel, d'août 1824 à la fin de l'année.

M. de la Mennais fit savoir l'extrême besoin qu'il avait "de sujets et de ressources"⁴. Des candidats ne tardèrent pas à arriver en nombre, si bien que la dizaine de novices qui avaient occupé les lieux le 3 novembre 1824, venant de Josselin ou des autres centres secondaires, "se trouva bientôt doublée et même triplée"⁵. Le registre d'inscription confirme ce renseignement : on y compte 25 aspirants au noviciat entre le 1er janvier et le 16 août 1825.

Ne pouvant plus compter sur les secours des conseils généraux pour soutenir son noviciat, M. de la Mennais demandait aux aspirants, ou à leur famille, de participer, au moins en partie, aux frais de leur entretien durant le temps de leur probation. Il s'en expliquait très librement avec les Frères directeurs, tel le F. Laurent :

¹ F. Hippolyte MORIN, Op. cit., p.61.

² Lettre du 14 avril 1826. AFIC.

³ Lettre de J-M. de la Mennais au préfet du Morbihan, Arch. Dép. de Vannes, V 187. Aux 120 frères qui viennent de différents points de la Bretagne, s'ajoutent ceux de la maison-mère.

⁴ L'Ami de la Religion, n° du 23 octobre 1824.

⁵ F Hippolyte MORIN, Op. cit., p.56

*"Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir d 'Yves Le Hoëro ; il dit qu'il ne peut donner que 50 f ; mais j'ai peine à croire qu'il soit hors d'état de faire plus, car d'après ce qu'il m'a dit lui-même, il a beaucoup de hardes propres dont il peut vendre une partie, et il doit avoir gagné une petite somme par son travail. Quoi qu'il en soit, examinez les choses et si vous voyez qu'il soit sincère, amenez-le avec vous. Peut-être pourrait-on intéresser quelques personnes charitables en sa faveur : si on lui donnait une centaine de francs en outre des 50 qu'il a déjà, il n'y aurait plus de difficultés."*¹

Ce postulant, qui était âgé de 27 ans, accompagna les frères à la retraite et commença son noviciat ; mais il dut se retirer rapidement, puisqu'il ne reçut même pas un nom de religion.

Au F. Ambroise, le fondateur écrit :

*"Le jeune homme dont vous me parlez peut venir quand il voudra à Ploërmel. Tenez aux 400 f que vous avez demandés. Si vous voyez que cela le déconcertât, on pourrait le passer à 300 f Mais alors il paiera son premier habillement (..) Au reste faites sur tout cela pour le mieux "*².

On perçoit, dans ces correspondances, à la fois les difficultés financières que connaît l'abbé de la Mennais, et le souci d'éprouver les vocations, comme il le disait à son ami, l'abbé Mazelier, lui aussi fondateur d'un institut enseignant :

*"En général, ne recevez au noviciat que les sujets qui apportent quelque chose ; la plupart des autres vous manqueront (..) Il est bien entendu qu'on augmente ou diminue suivant les circonstances."*³

Visite des établissements

Le souci des grands travaux d'aménagement à Ploërmel et la formation des novices n'empêchaient pas M. de la Mennais de visiter les écoles et de reprendre les contacts avec tous les Frères. Pour faciliter les

¹ Lettre au F Laurent, du 22 juillet 1825, L. & C., I, p.43.

² Lettre au F. Ambroise, du 31 décembre 1828, L. & C., I, p.90

³ Lettre du 31 août 1825, ATLC, VII, p.152.

les rencontres, il réunissait dans les noviciats les frères des environs. Il écrit par exemple au F Laurent Haudry, en 1825 :

*"Je pars demain pour Guingamp, Lannion et Tréguier (..) le samedi suivant j'irai coucher à Quintin."*¹

Et il y convoque les frères de sept petites écoles des environs.

A la fin du mois, il alla retrouver son frère à la Chênaie d'où, le 2 février, il écrivait au F. Marcel Deschamps qu'il allait s'absenter pour un mois.

Comment voyageait-il ?

*"Tant que sa santé le lui permet, note le F. Hippolyte, c'était toujours à cheval qu'il faisait ses courses"*²

Cependant, dès son retour en Bretagne en 1824, il a dû utiliser également l'attelage, car il écrit au F Laurent, le 9 janvier 1825 :

*"Comme je voyage en voiture, voyez d'où l'on pourra la loger et à quelle auberge je pourrai mettre mes chevaux"*³. Et au F Ambroise, trois ans plus tard : *"Cherchez-moi une auberge et qui ne soit pas trop chère pour mes chevaux : j'ai été très mécontent de celle où nous fûmes l'année dernière."*⁴

Finalement, il donna la préférence à la voiture, qui était moins fatigante et lui laissait la faculté de lire. Car ses occupations multiples ne l'empêchaient pas de rester fervent de lecture :

*"J'ai sur ma table et sur ma cheminée, écrit-il en 1825 à Querret, vingt livres que je voudrais lire à la fois : je suis sous ce rapport aussi enfant que j'étais il y a trente ans. Et pourtant, vanité que tout cela, comme le reste ; mais le reste est souvent pénible et ceci est délicieux."*⁵

¹ Lettre du 9 janvier 1825, L. & C., p.37

² F. Hippolyte MORIN, Op. cit., p.57.

³ Lettre n° 2390, L. & C., p.37

⁴ Lettre du 12 mai 1828, L. & C., I, p.78.

⁵ Lettre du 26 janvier 1825, AFIC, 19-A-65.

Chapitre 3 - EXPANSION EN 1825-1826

La législation scolaire durant cette période : l'ordonnance du 8 avril 1824.

L'histoire du développement de la congrégation à cette époque, s'inscrit dans celle de la législation scolaire, étroitement liée à l'évolution politique sous le régime de la Restauration, qui est celui d'une monarchie parlementaire. C'est l'alternance du pouvoir entre ultra-royalistes et libéraux, de 1815 à 1830 qui éclaire les changements d'attitude des gouvernements vis-à-vis de l'Eglise, notamment dans le domaine de l'enseignement¹.

En 1816, lorsque siège à la Chambre une majorité d'ultras, le roi Louis XVIII signe l'ordonnance du 29 février qui organise véritablement un enseignement primaire confessionnel et encourage le développement des congrégations de frères enseignants, en permettant aux départements de subventionner leurs noviciats².

En septembre 1816, Louis XVIII renvoie cette "Chambre introuvable", et les élections amènent au pouvoir une majorité libérale : le ministre Decazes, qui gouverne avec l'appui de cette majorité, infléchit sa politique scolaire. Les Frères des Ecoles chrétiennes sont mis en difficulté sur la question des brevets, délivrés aux congréganistes sur lettres d'obédience ; le gouvernement adopte officiellement l'enseignement mutuel. On sait comment la réaction de l'abbé de la Mennais à cette dernière prise de position, alors qu'il était vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, eut une conséquence directe, sur la fondation des Filles de la Providence et sur celle de l'institut des Frères, en collaboration avec l'abbé Gabriel Deshayes.

Les élections de novembre 1820 voient de nouveau la victoire des ultras : le premier ministre, comte de Villèle, et Corbière son ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sont des "Chevaliers de la Foi"³. Dès leur arrivée au pouvoir, on constate une nouvelle évolution de la politique scolaire : les écoles mutuelles sont délaissées ; les congrégations de frères sont encouragées ; une série d'ordonnances royales donne à sept d'entre elles, dont celle des Frères de Bretagne, la reconnaissance officielle. Le 1er juin 1822, un évêque, Mgr Frayssinous, est choisi comme Grand-Maître de l'Université ; le 26 août suivant, il entre au

¹ Cf. Pierre ZIND, Op. cit., p.224 et sq.

² Ordonnance du 29 février 1816, art. 36 & 37.

³ Organisation secrète fondée vers 1810 par Ferdinand Bertier de Sauvigny, avec comme objectif de restaurer la France chrétienne. (Cf. BERTIER DE SAUVIGNY, Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation).

conseil des ministres avec la charge des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.

Le 8 avril 1824, paraît une ordonnance extrêmement favorable à l'Eglise, puisqu'elle confère aux évêques la responsabilité de l'enseignement primaire en France. L'Université perd un droit capital : celui d'accorder l'autorisation d'enseigner, qui est dévolu à l'évêque diocésain : celui-ci, en effet, choisit la moitié des membres du comité de nomination, dont il assure la présidence. De plus, l'article 12 lui accorde la faculté de former des écoles de frères sans qu'il soit besoin de l'intervention rectorale. Toutefois le recteur seul était juge de la capacité des maîtres, et pouvait retirer leur brevet.

Mais comme l'écrit Mgr Frayssinous, "les évêques auront désormais la principale influence sur les écoles primaires, soit comme présidents des comités, soit comme chargés seuls de la surveillance morale"¹.

Les évêques s'empressèrent de publier des règlements scolaires. Ainsi, Mgr Mannay, à Rennes, fit paraître une ordonnance en 18 articles, dont le premier statuait : "Aucun individu ne sera désormais admis à exercer dans notre diocèse, les fonctions de maître d'école qu'après en avoir reçu de nous l'autorisation spéciale"². D'autres articles détaillaient les conditions à remplir pour obtenir cette autorisation et aussi l'habilitation à enseigner le catéchisme aux élèves.

Parmi les établissements fondés en 1825 par l'abbé de la Mennais, l'exemple de Paimpol³ illustre bien ce pouvoir de l'évêque : fort de son appui, le curé peut imposer la création d'une école contre le gré du maire et de son conseil municipal.

Les nouvelles fondations d'écoles

Il serait fastidieux de reprendre, pour chacune des soixante-trois écoles fondées de novembre 1824 jusqu'à 1830, l'histoire des premières années de leur installation : on y retrouve souvent des difficultés matérielles, surmontées grâce au zèle et à la générosité des recteurs ou curés, qui apparaissent véritablement, avec l'abbé de la Mennais, comme les fondateurs de l'établissement scolaire. Le plus souvent, les autorités communales collaborent activement à cette installation ; mais ce n'est

¹ Lettre du 29 avril 1824, à Corbière.

² Ordonnance du 6 novembre 1824, Arch. dép. de Rennes, 1 V 18-24

³ Voir ci-après, p.24.

pas toujours le cas et il faut alors toute l'habileté et la volonté tenace du supérieur des frères et des responsables ecclésiastiques pour lever des obstacles de toutes sortes.

On retiendra donc seulement quelques exemples significatifs, pris dans la liste des écoles ouvertes en 1825 et 1826, selon le tableau ci-après.

Tableau I (1825-1826)

Localité	Date	Nombre ¹ d'élèves	Frères instit.	Observations
(Côtes-du-Nord) :				
LANVALLAY	1825	90	F. Ange (Joseph Le Garçon)	Bâtiment attenant au presbytère.
MATIGNON	1825	70	F. Athanase (Gilles Simon)	Le maître montre le chiffre à ceux qui payent 10 f. ²
GAUSSON	1825	90	F. Michel (Mathurin Tréhen)	Simple chambre ; puis classe louée par la commune.
PLOUBAZLANEC	1825	70	F. Alexis (Jean-Fois Le Leuyer)	45 élèves "payants"
BRÉHAT	1825	80	F. Henri (Louis Bourel)	Dans une petite caserne avoisinant l'église
PAIMPOL	1826	60	F. Eléonore (Eugène Bétaille)	Ecole ouverte par le curé, malgré l'opposition du maire.
(Morbihan) :				
MALESTROIT	1825(9)	160	F. Athanase (en 1826)	Deux classes sont ouvertes en 1825.

¹ Ce nombre est emprunté au tableau dressé le 4 avril 1828 par l'abbé de la Mennais, dont nous possédons une copie annotée et certifiée par lui. AFIC, 84.2. Lettre de l'abbé de la Mennais au f. Lucien Deniau, directeur de l'école de Matignon, 7 janvier 1830. L. & C. 111.

² 11 s'agit d'une réouverture de l'école, fermée en raison de travaux au bâtiment scolaire

Localité	Date	Nombre(9) d'élèves	Frères instit.	Observations
(Ille-et-Vilaine) : MELESSE	1825	90	F Léon (Jean-Marie Etournel)	Maison appartenant à la commune, mais réparée aux frais du recteur.
PARAMÉ	1825	100	F. Simon (François Le Goff)	Maison achetée par le recteur.
ST-GEORGES DE REFINTEMPRAIT BAZOUGES-LA- PEROUSE	1825	80	F. Antonin (Pierre Tuloup)	
	1825	200	FE Anselme (Jean Favron) & Alphonse (Laroche)	Ecole bâtie sur le terrain du presbytère.
MONTFORT SUR-MEU	1826	90	F Hippolyte (Joseph Marie Morin)	Don de 6000 f. à la commune
SAINT-MÉEN	1826	130	FF. Charles (Louis Labousse) & Isaïe (Jean Charles)	Dans les bâtiments du séminaire.
SAINT-MALO	1826	40	F Yves (Yves Marie Hérelle)	Annexe au Collège (élèves payants)
MAURE-DE BRETAGNE	1826	80	F Bernard (Joseph Flageul)	Appartement séparé d'une écurie par une cloison en genêts.
LA BAZOUGE- DU-DÉSERT	1826	80	F Elie (François Mahé)	Dans une maison louée.

Durant ces deux années, 16 écoles ont été ouvertes dans trois départements, y compris celle de Malestroit, qui est une réouverture : six dans le diocèse de Saint-Brieuc, neuf dans celui de Rennes et une dans celui de Vannes.

Résurgence de la lutte contre l'enseignement mutuel : Paimpol (septembre 1826)

L'abbé Moy nourrissait le dessein de fonder une école dans sa paroisse de Paimpol, répondant ainsi au souhait de nombreux fidèles qui n'étaient pas satisfaits des instituteurs mutuels ; ceux-ci tenaient deux écoles dans la ville, avec le soutien de l'administration municipale.

Son ami, Jean-Marie de la Mennais, à qui il s'adressa, ne pouvait pas se dérober, bien qu'il connût les difficultés de la situation :

*"Comptez toujours sur tout mon zèle pour vous seconder dans vos saintes entreprises."*¹

Cinq mois plus tard, en août 1826, le supérieur pouvait écrire à l'abbé Moy:

*"Vous aurez un frère, sous quinze jours, arrive qui plante ! Je trouve l'opération un peu hasardeuse mais enfin, vous le voulez, fiat, fiat !"*²

Le temps n'était pas si éloigné, en effet, où l'abbé de la Mennais assumait des responsabilités dans l'administration religieuse du diocèse de Saint-Brieuc : il y avait gardé des relations nombreuses et n'ignorait pas les obstacles que son ami allait rencontrer :

"Quand on a pris son parti, ajoutait-il, il faut aller vite et ferme : en avant, marche !"

Lorsque le F. Eléonore³, se présente à Paimpol pour ouvrir l'école, le magistrat municipal le convoque, sous escorte de gendarmes et exige divers certificats, dont une autorisation de domicile : grand émoi au presbytère, où l'abbé Moy fait appel au soutien de M. Le Mée, vicaire général de l'évêque.

Par lettre du 3 septembre 1826, l'abbé Le Mée proteste près du maire devant pareille sévérité :

"Le brevet de destination de la part de son général, dont le frère est porteur ; l'envoi de Mgr lui-même dont je suis (...) une garantie

¹ Lettre du 27 mars 1826. AFIC, 102.

² Lettre du 17 août 1826, AFIC, 102.

³ F Eléonore (Eugène Antoine BETAÏLLE), né à Saint-Malo le 8 mai 1803, entré à Ploërmel en 1825

*assez tranquillisante, me paraissent devoir suffire en pareille occasion."*¹

Il rappelle au maire que, selon l'ordonnance royale du 8 avril 1824, ce sont les évêques qui délivrent l'autorisation aux maîtres des écoles ; il lui fait remarquer que, *"depuis un an, l'école que vous paraissez protéger, se tient nonobstant le refus d'autorisation de Monseigneur"*. Avant de porter l'affaire devant les autorités supérieures, il demande au maire un geste de bonne volonté.

Celui-ci, dans sa réponse, développe sa propre argumentation : les Ecoles chrétiennes sont admises à fournir des maîtres "aux communes qui en demandent et qui font les frais de leur établissement ; mais on ne peut pas obliger les communes à les recevoir". Et il conclut : "Paimpol n'a pas besoin de petits frères de La Mennais, il n'en a point demandé et ne veut point en recevoir."²

Le vicaire général de Mgr de la Romagère réplique à M. le maire qu'il n'a pas répondu concernant les formalités imposées au frère envoyé à Paimpol, et, d'autre part, "on ne demande rien à la commune" pour cette nouvelle école". Au surplus, Monseigneur a pleine autorité, aux termes de l'ordonnance royale, pour placer et déplacer les instituteurs dans les écoles primaires. En chargeant la gendarmerie de lui amener le frère, le maire s'est comporté de façon "contraire à l'esprit de modération qui doit animer le premier magistrat d'une ville."³

Dans sa réponse du même jour, le maire maintient ses positions face au vicaire général :

"Vous cherchez à forcer la ville à recevoir un frère dont elle n'a nul besoin, qu'on repousse de tous ses vœux, que ses administrateurs savent ne pouvoir y être jamais d'aucune utilité pour l'instruction, mais un sujet de trouble et de discorde."

Devant cette situation bloquée, l'abbé Le Mée annonce qu'il va transmettre l'affaire à son évêque et en informer M. le Préfet. Prenant le contre-pied des arguments du maire, il ajoute :

"Pour ce qui concerne les besoins de cette ville, Monseigneur, instruit de bonne part (...) sait, à n'en point douter, qu'ils sont grands et très grands. Il sait encore que tel est le vœu de la partie la plus saine et la plus considérable de la population. Qu'on la laisse suivre"

¹ Copie certifiée, AFIC, 700 P 1.

² Lettre du 4 septembre 1826. Id

³ Lettre du 4 septembre 1826. Id

*le mouvement de son coeur (..) En faudrait-il d'autre garant que cet empressement à faire inscrire les enfants ? Déjà, apprenez, Monsieur le Maire, que plus de quarante enfants doivent en suivre les leçons. Or ce serait ce mouvement spontané d'un peuple qu'il faudrait examiner, plutôt que de s'en rapporter aux vaines déclamations de certains agitateurs qui ont sans cesse à la bouche le grand mot de liberté, mais qui, dans la réalité, ne songent qu'à exercer le despotisme le plus absolu."*¹

Après l'intervention du préfet, le maire lève son opposition à l'installation de l'école². Le curé de Paimpol, qui avait provisoirement ouvert celle-ci dans la commune voisine de Plounez, utilisant un bâtiment mis à sa disposition par des religieuses, peut enfin s'installer dans le local préparé, rue Pascou.

Par une lettre du 21 septembre, l'évêque apporte son appui au curé de Paimpol : "Je ne puis qu'applaudir au zèle que vous avez mis pour établir l'école", et il transmet au préfet sa protestation au sujet du "scandale qui est arrivé lors de la venue du F. Éléonore". Toutefois son soutien s'accompagne de conseils de prudence, à l'adresse de l'abbé Moy : "la patience peut réussir mieux que des actes qui seraient traités de violence et d'esprit de parti." A l'occasion d'une visite à Paimpol, l'évêque a fait preuve d'une telle volonté d'apaisement que son vicaire général en retire l'impression d'un abandon :

*"C'est un soufflet que vous et moi avons reçu, écrit-il à l'abbé Moy. Peu importe au fond, et nous tâcherions de nous en consoler si le bien général n'en souffrait."*³

Cependant, les tenants de l'école mutuelle à Paimpol, s'ils ont été momentanément tenus en échec, n'ont pas baissé les armes : ils alertent la presse, en l'espèce le *Constitutionnel*, qui dans un article du 28 septembre 1826, raconte l'affaire à sa façon, suite à une lettre reçue de Paimpol, le 15 septembre. D'après le journal, "l'autorité ecclésiastique vient d'imposer à cette ville une école d'ignorantins, au grand regret des habitants et malgré la courageuse opposition du maire", alors que la ville possédait deux écoles "plus que suffisantes pour l'éducation des enfants

¹ Quatrième lettre, du 4 septembre 1826. Id

² Lettre du 9 septembre 1826. AFIC, 700 P 1.

³ Lettre du 8 novembre 1826. Arch. nat. F 7. 6742.

des deux sexes." L'auteur de l'article parle de pressions qui auraient été exercées, soulève des questions sur le financement de la nouvelle école, évoque le danger de division entre les familles et les enfants eux-mêmes : "voilà, conclut-il, ce qu'ont produit le zèle outré du curé de Paimpol, de l'évêque de Saint-Brieuc, de son vicaire général et la faiblesse du préfet."

Le préfet, M. Frotté de Bagneux, voulait adresser au journal une vigoureuse protestation, qu'il soumit au ministre¹. Celui-ci lui conseilla le silence, et l'affaire en resta là.

Tout au long de cette querelle, M. de la Mennais adresse à son ami, le curé de Paimpol, des paroles de réconfort :

*"On n'a pas d'idée des burlesques persécutions dont notre frère Eléonore a été l'objet de la part de M. le Maire de Paimpol ; au reste, c'est une bonne fortune, car rien n'est plus propre à donner de l'éclat à notre école : je crains même qu'elle ne soit trop nombreuse."*²

Il avait alerté le Recteur de l'Académie, l'abbé Blanchard, et il s'empresse de communiquer sa réponse :

*"M. Blanchard vient de me dire qu'il avait écrit au maire de Paimpol pour blâmer sa conduite envers notre frère et notre école."*³

Enfin il se réjouit de l'heureuse issue de l'affaire :

*"Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de notre école : elles sont consolantes, et j'espère que les choses iront encore mieux par la suite (...). Je pars demain pour St-Brieuc : que ne puis-je aller jusqu'à Paimpol ? Mais je suis trop pressé."*⁴

L'exemple de Paimpol illustre bien les difficultés qui pouvaient contrecarrer le zèle des pasteurs et celui du fondateur des frères dans la fondation d'écoles chrétiennes, alors même que la loi leur était favorable et qu'au niveau supérieur de l'administration, ils pouvaient escompter compréhension et soutien.

¹ Lettre du 10 octobre 1826. Arch. nat. F 7. 6742.

² Lettre du 25 septembre 1826. AFIC, 102-2

³ Lettre du 12 octobre 1826. AFIC, 102-2.

⁴ Lettre du 11 décembre 1826. AFIC, 102-2

Réouverture de l'école de Malestroit (1825)

L'installation du noviciat principal des Frères dans les locaux de l'ancien couvent des Ursulines à Ploërmel, en novembre 1824, s'accompagne, on l'a dit, de la réouverture de l'école des Frères, fermée provisoirement pour réparations.

Dans ce département, des six écoles ouvertes par l'abbé Deshayes, deux seulement subsistaient en août 1824 : celles de Pluvigner et de Pluméliau. Le Frère avait quitté l'école de Baud en 1818 ; l'école de Limerzel est fermée en 1823 et celle de Malestroit provisoirement suspendue, pour réparations en 1824.¹

Une lettre de J.-M. de la Mennais au maire de Malestroit², écrite à l'occasion de cette réouverture, fournit des renseignements intéressants sur les conditions matérielles d'installation d'une école :

"Les deux classes ont besoin de plusieurs réparations ainsi que les tables, bancs, etc. Il serait même nécessaire de faire quelques bancs pour l'église ; on estime le tout, ci : 100 f Pour trois tableaux, dont un de chiffres et deux de lecture, sur bois peint, de 6 pieds de longueur et 4 pieds 4 pouces de hauteur, avec bordure, ci : 120 f Ces tableaux devraient être semblables à ceux de Ploërmel ; ils sont très utiles pour la lecture et le chiffre. Les progrès des enfants sont beaucoup plus rapides dans les écoles où l'on peut en avoir. J'observe qu'il serait possible de les faire moins beaux et qu'alors ils coûteraient moins cher ; mais comme cette dépense une fois faite, ne doit pas se renouveler, il me semble qu'on ne doit pas la regretter Deux garnitures de classe, composées de 10 grandes images et 12 sentences collées sur bois, ci : 60 f Ces garnitures, collées sur carton, seraient moins dispendieuses, mais avant deux ans, il faudrait en avoir de nouvelles."

Deux frères rouvrent l'école : nous ignorons leur nom.

Le directeur est remplacé en 1826 par le F Athanase, qui va rester 8 années à ce poste. On comptait 180 élèves en 1827 ; 130 élèves en 1832.

¹ Cf. Etudes Mennaisiennes, n°9.

² Arch. départ. de Vannes, T

L'abbé de la Mennais écrit en 1832 : *"J'ai bâti la maison d'école ; elle m'a coûté 10.000 f Les classes sont louées par la commune pour 90 francs seulement."*

Sans doute s'agit-il de l'agencement d'une partie de l'ancien couvent acheté par le fondateur en 1828, pour servir de noviciat à la Congrégation de Saint-Pierre. Il écrit en effet au ministre, le 15 décembre 1836 :

*"J'ai à Malestroit une école élémentaire qui va bien et j'y suis propriétaire de la vaste maison dont elle n'occupe qu'une très petite partie."*¹

Ainsi, à l'occasion, non content de fournir le maître, M. de la Mennais prend à sa charge le bâtiment scolaire. Plus d'une fois, dans l'avenir, les circonstances le contraindront à cet engagement très onéreux.

Le curé Barbot et l'école de Bazouges-la-Pérouse (décembre 1825)

La commune de Bazouges-la-Pérouse, du canton d'Antrain et de l'arrondissement de Fougères, comptait 4100 habitants en 1825². Dès son arrivée à Bazouges, le ter février 1825, l'abbé Barbot s'était occupé de faire ériger, près du presbytère, les deux classes destinées aux Frères. Ceux-ci ne purent ouvrir l'école qu'en décembre 1825. C'étaient les F Anselme, directeur et Alphonse³. Deux ans plus tard, le directeur, malade, se retira à Ploërmel, où il mourut, peu après la retraite de 1827.

De 1828 à 1833, l'école est dirigée par le F. Nicolas⁴. En 1828, les frères réunissaient 200 élèves, en deux classes. En 1832, on ne compte plus que 80 élèves dans une classe unique : ce changement de situation est lié à une affaire qui défraya la chronique en 1833. On n'en retiendra ici que ce qui éclaire les commencements de l'école.

¹ 11 installera dans ce bâtiment un collège classique dirigé d'abord par l'abbé Pierre Ruault puis par l'abbé Houet

² Le premier nom, Bazouges, dérive du latin basilica, qui désignait autrefois un certain type d'édifice religieux. L'église du lieu comportait deux basiliques accolées, de niveau différent, et ayant chacune trois nefs. Les importantes réparations réalisées de 1825 à 1845, ont modifié l'orientation de l'ensemble. Le second nom évoque la nature pierreuse du sol. (Cf. Pouillé de Rennes).

³ F. Anselme (Jean FAVERON), né à Carfantan (I. & V) le 9 mars 1800, entré au noviciat de Dinan en 1823 ; placé d'abord à Guingamp.

F. Alphonse (Pierre LAROCHE), né à Guer (Mhan) le 15 mars 1807, entré au noviciat de Tréguier en 1823.

⁴ F. Nicolas (Jean-Baptiste PAILLARD), né à Merdrignac (C. du N.) le 30 octobre 1790, entré à Ploërmel en 1827

Le curé de Bazouges est dénoncé à l'évêque, Mgr de Lesquen, "pour avoir critiqué et censuré des actes de l'Autorité dans un discours public". Mais ce que l'accusation ne précisait pas, c'est que l'autorité municipale visait, contre toute justice, à substituer la commune de Bazouges au curé comme propriétaire de l'école. L'abbé Barbot va "établir près de son évêque sa position envers ses dénonciateurs" en rappelant les faits :

*"Il y a neuf ans, déclare-t-il, que je fis bâtir sur le terrain du presbytère une maison destinée à recevoir une école primaire, fondée dans un but religieux, selon le vœu de l'immense majorité des paroissiens. J'y ai entretenu, pendant cinq ans, deux frères de M. de la Mennais, à mes frais ; et ce n'est que lorsque mes ressources ne m'ont plus permis de les conserver tous les deux que je me suis déterminé à n'en plus garder qu'un. Beaucoup de vos prêtres, Monseigneur, ont fait de plus grands sacrifices que moi, mais je n'en connais aucun qui se soit réduit à une position aussi précaire que celle où je me trouve. Les dépenses que j'ai faites, dans l'intérêt de la paroisse confiée à mes soins, ont absorbé tout mon mobilier. Je suis aujourd'hui, pensionnaire chez un de mes vicaires et, de mon petit patrimoine, il ne reste qu'une pièce de terre sur laquelle je dois 1000 francs, empruntés pour achever la maison qu'on voudrait m'enlever aujourd'hui."*¹

C'est ce pasteur si désintéressé que le préfet d'Ille-et-Vilaine traduisit en cour d'assises sous le grief de "critiques et censure de l'autorité". Pour soutenir devant le public la cause du prêtre, le député Du Plessis de Grénédan fit paraître un *"Mémoire pour la défense de M Barbot"*, suivi de pièces justificatives.

Celles-ci nous apprennent comment on construisait une école, sous la Restauration. En voici quelques extraits :

"Dans les années 1825 et suivantes, 236 habitants et propriétaires de Bazouges firent construire, par souscription et dons volontaires, une maison d'éducation destinée à être desservie par des frères dits Petits Frères de la Mennais. La construction de cette maison a coûté aux souscripteurs 3220 f. plus 67 pieds d'arbres donnés et 39 charrois."

"Le 13 juin 1826, les membres du comité de l'instruction chrétienne,

¹ Abbé JARRY, L'affaire Barbot, p. 9 & 10.

réunis pour aviser au moyen de liquider les dettes contractées pour la construction d'une maison d'école, ont arrêté qu'il serait emprunté à cette fin la somme de 2000 f. dont ils se rendent caution." Cette somme fut employée "à parachever la maison et à payer les frais de premier établissement des deux Frères".

Une autre pièce énumère le détail des débours faits par le curé pendant la période de 1825 à 1830 où l'école ayant été tenue par deux Frères, le curé avait compté annuellement 600 f. pour la pension, 360 f. pour le traitement et 40 F. pour menues dépenses, soit une somme de mille francs. Or l'école ne rapportant chaque année qu'environ 400 francs, "à cause du grand nombre d'enfants pauvres qui y étaient admis,

M. le curé était à découvert d'une somme de 600 f : pendant 5 ans, cy 3000 francs."¹

De 1830 à 1833, il fallut se résigner à ne garder qu'un Frère. Mais le déficit était encore de 220 f. par an, qui s'ajoutait aux dettes antérieures, y compris les intérêts pendant 7 ans des 2000 f. empruntés en 1826.

Telle était la situation difficile où se trouvait le courageux abbé Barbot, alors qu'il devait subir une procès pour censure de l'Autorité, en même temps qu'une tentative de spoliation de l'école qu'il avait lui-même fondée.²

La générosité privée au service de l'instruction populaire : Montfort-sur-Meu (mars 1826)

La ville de Montfort, anciennement Montfort-la-Cane, puis surnommée en l'an **III** Montfort-la-Montagne, prit en 1815 le nom de Montfort-sur-Meu. Cette commune d'environ 1400 habitants en 1826, était alors chef-lieu de canton et d'arrondissement.

Un procès-verbal de réunion du Comité scolaire de la ville de Montfort, du 19 février 1821, nous apprend qu'à cette date il était question d'ouvrir une école de Frères :

¹ DU PLESSIS DE GRENEGAN, Op. cit., p. 39 à 42.

² Le procès se termina par l'acquiescement de l'abbé Barbot, qui fut acclamé par ses paroissiens à son retour à Bazouges.

"Après avoir entendu M le sous-préfet, qui a exposé l'état de l'instruction primaire dans cette ville depuis plusieurs années, l'inutilité reconnue de plusieurs essais faits pour y établir la méthode mutuelle et divers autres maîtres qui ont tous échoué, considérant que la ville et le canton n'offrent que de faibles ressources aux maîtres, que les secours du conseil municipal sont à peu près les seuls sur lesquels il faille compter, qu'il faut surtout concilier la plus stricte économie avec le désir des membres du Comité d'établir une école primaire, persuadé que l'institution de la Doctrine Chrétienne, qui a un Frère à Montauban, peut produire à Montfort les mêmes avantages, le Comité exprime le voeu qu'il y soit établi une école tenue par un frère tel qu'il en existe un à Montauban. En raison du consentement de M le recteur de Montfort de le prendre en pension pour une somme de 300 f, le Comité émet le voeu que les 300 f votés par le conseil municipal soient affectés à cette dépense et les pauvres reçus gratuitement."¹

Ce voeu ne fut pourtant pas réalisé, sans doute par souci de stricte économie. Il fallut attendre le geste généreux d'une bienfaitrice : le 5 juillet 1825, Mme de Kerloguen Scott, pensionnaire à l'Abbaye, fait don à la commune de Montfort d'une somme de 6000 f. "pour concourir à l'établissement d'un frère de l'école chrétienne pour l'instruction des enfants. La ville s'obligera en retour à fournir gratuitement un local convenable et garni de ses meubles et les indigents seront reçus gratuitement. Elle s'engagera en outre à payer annuellement une somme de 300 f., intérêt du capital, pour la pension du frère et son logement ; ces paiements seront faits entre les mains du curé."²

Par suite de cette fondation, restait seulement à la charge du curé le traitement du Frère, soit 180 f., couvert par les rétributions scolaires des enfants de familles aisées.

Toutefois les réticences d'un certain nombre de conseillers n'étaient pas levées, comme en témoigne la délibération du conseil municipal du 14 février 1826, qui révèle les hésitations de l'administration communale à faire le choix d'un frère : on rappelle le projet manqué d'une école d'enseignement mutuel : "cette méthode était trop attaquée pour réussir" ; une autre tentative, faite par un autre instituteur, s'est

¹ Arch. municip. de Montfort-sur-Meu.

² Acte de fondation, Arch. départ. de Rennes.

soldée par un échec : "son école a été désertée et il a abandonné de son propre mouvement". On trouve trop onéreuses les dispositions réclamées par M. de la Mennais, qui ne demande pourtant pas l'impossible : "l'installation d'une cheminée, d'une lanterne d'escalier, l'établissement de latrines, d'une chaire d'instruction (...), ouvrages dont la dépense excéderait 500 francs" : on compte que M. de la Mennais, qui doit passer à Montfort, voudra bien composer et une commission est nommée pour traiter avec lui. Enfin, quelques semaines plus tard, un accord est trouvé.¹

"Le premier frère fut le F. Hippolyte², qui fut envoyé à Montfort le 24 mars 1826"³. Il y resta jusqu'en 1830, date à laquelle il fut nommé directeur du noviciat à Ploërmel. Le nombre de ses élèves fut en moyenne de 80 à 90.

Un état de 1832 porte que : "La classe est établie dans un local appartenant à la ville". Mais l'historique de l'école est plus explicite : "Jusqu'en 1843, il n'y avait qu'un frère, qui logeait au presbytère et faisait la classe dans l'ancienne prison quelque peu aménagée."

Un cas particulier : la classe annexe du Collège, à Saint-Malo (octobre 1826)

Dans la première partie de l'ouvrage *Histoire du Collège de Saint-Malo*, É. Herpin cite un extrait du Prospectus pour l'année scolaire 1826/1827, qui fait état de l'ouverture à cette date d'une classe primaire, confiée à un frère de l'Instruction chrétienne :

"L'administration du collège vient d'en augmenter considérablement le local (...) Pour obvier à l'inconvénient de faire commencer le latin à des enfants qui ne savent point assez lire et écrire, il sera ouvert au mois d'octobre prochain une classe primaire préparatoire. On y admettra les enfants dès l'âge de sept à huit ans ; il n'en sera point reçu au-dessus de douze."

¹ Monsieur le Maire expose les marchés à conclure. Coût des travaux proposés : 790 f. 15. Séance du Conseil du 4 avril 1826. Arch. municipales.

² F. Hippolyte (Joseph MORIN), né à Monteneuf (Mhan) le 21.2.1804, décédé à Ploërmel le 6.12.1886.

³ Note du F Audry, rédigée en 1881. AFIC.

On y apprend que les objets de l'enseignement sont : les prières, le catéchisme, la lecture, l'écriture et tout ce qui concerne l'instruction primaire.

Herpin ajoute que cette classe fut ouverte sous la direction de F. Yves¹ ; elle obtint un vif succès et le nombre des élèves y atteignit rapidement le chiffre de 26 à 30. La rétribution était de 5 francs. En 1835, on se mit à recevoir quelques élèves gratuitement, d'où une plainte émanant des autres instituteurs de la ville, à laquelle le conseil municipal fit droit.

Une lettre de M. de la Mennais, écrite quelques années plus tard, apporte une précision sur les motifs de la fondation de cette classe particulière : le F. Yves Hérelle avait alors trop d'élèves et souffrait de fatigue. M. de la Mennais proposa au supérieur du collège d'envoyer à Saint-Malo un deuxième Frère :

*"Ayant à Nantes, à Lorient, à Campbon et à Saint-Malo quatre frères attachés chacun à un collège, j'ai été obligé d'établir une règle uniforme et de fixer le nombre d'enfants qu'ils se chargeraient d'instruire. Ce nombre est de 36 (..) Le traitement de ces frères est de 300 f, celui de Saint-Malo excepté, parce que je ne veux pas changer les conventions faites avec vous à l'origine ; de plus je vous donnerai un second frère au même taux que le premier (..) J'agirai ainsi parce que ce frère ira à Saint-Malo, ma ville natale. Vous sentez que le F Yves a besoin de soulagement ; sa santé dépérit (..) Il a acquis la confiance de toutes les familles. Le meilleur sujet que je vous enverrais aurait ses preuves à faire, et celui-ci les a faites (..) Un seul maître chargé de tant de sections ne peut donner à chacune assez de temps et assez de soins. Les résultats que le F Yves a obtenus dans sa classe sont quelque chose d'étonnant."*²

M. Hervot³ raconte que M. de la Mennais, visitait chaque année les classes des frères ; il aimait causer avec les élèves pendant les récréations et parfois leur offrait une prise, puisée dans une grande tabatière de buis.

¹ F. Yves (Yves Marie HERELLE), né à Moncontour (Côtes d'Armor) le 27 avril 1805, placé d'abord à Saint-Servan, puis à Retiers.

² Lettre du 9 octobre 1836. HERPIN, Op. cit., p. 154-155.

³ Le Dr Hervot est l'un des auteurs de l'Histoire du Collège de Saint-Malo. Cf. p. 230.

Pendant les années 1825 et 1826, seize écoles ont été ouvertes ; mais on constate dès l'année suivante une rupture de rythme dans la croissance de la congrégation et ceci requiert une explication : l'abbé de la Mennais, dès l'origine de son institut, avait pu compter sur une aide officielle qui avait largement soutenu ses noviciats. Celle-ci allait lui faire soudainement défaut, mettant en péril l'oeuvre entreprise.

Chapitre 4 - LE COUP D'ARRÊT DU MINISTRE CORBIÈRE

Assuré du soutien des conseils généraux des départements où il implantait de nouvelles écoles, Jean-Marie de la Mennais multipliait les fondations, avec l'aide irremplaçable des recteurs de paroisse et ordinairement celle des administrations communales.

Les préfets louent son action au bénéfice de l'instruction populaire, tel le préfet de l'Ille-et-Vilaine, parlant de la congrégation des Frères :

*"Cette institution est d'autant plus à encourager que M. de la Mennais prend soin de placer ses frères dans les lieux les plus mauvais et où l'opinion est à régénérer Le plus grand élan est donné dans tout le département on construit à Combourg une école pour deux frères, à Baguer Morvan, à Gennes, à Gaël, à Bédée, à Corps Nuds, à Retiers, à Melesse, à Saint-Briac."*¹

Félicité est le témoin heureux de cette multiplication d'écoles dans les campagnes :

*"J'ai vu un moment mon frère à Rennes (..) Ses établissements prospèrent d'une manière admirable."*²

¹ Note manuscrite du préfet sur une lettre reçue de M. de la Mennais, le 1er juillet 1825, Arch. dép. de Rennes.

² Lettre à Berryer, 26 juin 1825, LE GUILLOU, Op. cit., III, p. 63.

Quelques chiffres illustrent cette progression : en septembre 1825, 17 écoles de Frères existaient dans le département d'Ille-et-Vilaine, rassemblant 1712 élèves, dont trois ouvertes en 1825. L'abbé de la Mennais pouvait écrire au préfet du Morbihan :

*"Je pars aujourd'hui pour les Côtes-du-Nord et pour l'Ille-et-Vilaine, où je vais placer 19 frères et fonder 11 écoles nouvelles ; je désire bien que le Morbihan jouisse prochainement des mêmes avantages."*¹

Hélas ! ce bel élan fut brutalement interrompu par l'intervention du ministre Corbière qui, en cette année 1825, portait partout "la hache des économies".

Il avait d'abord supprimé la subvention annuelle à l'académie des Inscriptions. Félicité de la Mennais écrit à ce sujet à Coriolis :

*"M. de Corbière a des idées qui ne sont qu'à lui et comme ses manières ressemblent beaucoup à ses idées, je proposerais de le surnommer Diogène-Vandale".*²

Les premières mesures concernant les oeuvres de M. de la Mennais datent de mars 1825 : le 5 de ce mois, le ministre des Affaires Éclésiastiques et de l'Instruction Publique écrit au Préfet d'Ille-et-Vilaine à propos de subventions votées par le conseil, parmi lesquelles 1500 f. destinés au noviciat des Frères de l'Instruction chrétienne pour encouragement à l'instruction des enfants pauvres. Il précise que, ces allocations "n'ayant point paru suffisamment motivées, le Ministre de l'Intérieur a cru devoir suspendre la décision définitive". Dans sa réponse, du 29 mars, le préfet justifie la position du conseil général concernant l'objet des demandes de subvention et notamment celle accordée aux Frères :

*"Cette institution, en propageant l'instruction chrétienne me paraissait très propre à développer l'industrie et à hâter la civilisation des habitants de ce département."*³

¹ Lettre du 6 septembre 1824, Arch. dép. de Vannes

² Lettre du 18 août 1825, LE GUILLOU, Op. cit., II, p. 81

³ Lettre du 29 mars 1824. Arch. dép. d'Il. & V., 1 V 1481.

Le 8 août 1825, la réponse de Corbière tombe : elle est négative et sans appel : le ministre refuse les allocations en question, s'appuyant sur les exigences de la loi sur l'affectation des dépenses publiques :

*"Cette législation a donné aux fonds départementaux des destinations générales ou spéciales desquelles il n'est pas permis de les détourner"*¹

En ce qui concerne l'instruction primaire, le ministre n'admet que les secours de premier établissement, mais nullement les frais d'entretien ; et il estime que l'allocation de 4000 f., accordée précédemment aux Frères sur le budget de 1824, était suffisante pour le premier objet. Il s'agit donc d'un rejet définitif de la proposition du préfet d'Ille-et-Vilaine.

Protestations des Conseils généraux :

Le Conseil général de ce département, par délibération du 22 juillet 1825, persiste dans ses propositions. Corbière y oppose une fin de non recevoir absolue, dans sa lettre au préfet du 15 octobre 1825 :

*"La loi a déterminé les dépenses auxquelles pourront être appliqués les centimes facultatifs que les conseils généraux ont le droit de voter : leur produit ne peut être employé qu'à des dépenses d'utilité départementale. Les lois actuelles des finances désignent nominativement toutes les dépenses départementales. Non seulement celle pour laquelle vous sollicitez mon autorisation n'est point comprise dans ce tableau, mais elle ne saurait l'être, puisqu'il ne s'agit point ici d'une institution dont les avantages sont évidemment profitables à tous les habitants du pays. Je ne puis donc en aucune manière donner une approbation légale au vote émis à ce sujet par le conseil général. Le premier secours de 1824 ne fut alloué qu'à titre de secours de premier établissement, mais nullement comme frais d'entretien, lesquels concernent les communes intéressées."*²

¹ Lettre au Préfet, Arch. dép. d'I. & V, 1 V 1481.

² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 V 1481.

La prise de position du Conseil Général des Côtes-du-Nord n'est pas moins nette ; il plaide la cause de M. de la Mennais près du ministre des Affaires ecclésiastiques :

"Le conseil voit avec peine que la circulaire (..) du 18 juin dernier, lui interdit les votes de fonds en faveur des corporations religieuses. Il éprouve en particulier un vif regret de ne pouvoir plus concourir aux rapides progrès que faisait dans ce département celle des Frères de l'Instruction Chrétienne. A peine cette institution a-t-elle quatre années d'existence dans le département que déjà elle compte trois maisons de noviciat et 22 écoles en pleine activité, où 3000 enfants reçoivent l'instruction. Ce nombre devait s'élever à 4000 en 1826, d'après les nouveaux établissements projetés.

Rien ne prouve mieux l'utilité de ces établissements que les efforts que font les communes pour se les procurer. Partout où des écoles sont établies, on s'est empressé de s'assurer pour l'avenir l'inestimable avantage d'une instruction chrétienne en achetant ou en bâtissant des écoles ; et lorsque la charité n'a pas suffi aux frais de ces établissements, on s'est imposé des centimes additionnels. Le zèle de M. de la Mennais avait trouvé un moyen d'ajouter encore un nouveau degré d'intérêt à ses écoles, en introduisant dans les écoles de ville l'enseignement du dessin linéaire. Les secours du conseil général étaient sa principale ressource ; et s'ils ne sont pas remplacés équivalement par S.F. le Ministre des Affaires ecclésiastiques, M de la Mennais va se trouver hors d'état de soutenir ses établissements.

*Pénétré de ces considérations, le conseil fait les plus vives instances près de Son Excellence, pour qu'elle veuille bien remplacer par un secours équivalent les fonds accordés à M. de la Mennais par le conseil général."*¹

Il va d'abord recueillir tous les fonds disponibles. Après l'installation de la maison principale à Ploërmel, il peut disposer des deux maisons qu'il avait achetées, en accord avec M. Deshayes, aux Filles de la Sagesse de Josselin : il obtient de celles-ci le remboursement des sommes versées, comme l'atteste cette déclaration, datée du 11 septembre 1825, à Malestroit :

"Je soussigné, Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne, déclare en ma dite qualité, que le contrat, sous seing privé, par lequel j'avais acheté de M. Deshayes Supérieur général des Soeurs de la Sagesse, deux maisons situées à Josselin, près la maison de retraite; et jardin en dépendant, est nul et que le prix des dites

¹ Note de juillet 1825. Aral départ. de Saint-Brieuc.

*maisons et jardin m'a été remboursé : en conséquence elles appartiennent et appartiendront aux Soeurs de la Sagesse, et les frères de l'Instruction chrétienne n'y ont aucun droit."*¹

L'abbé de la Mennais a encore un recours, dans ses difficultés : faire appel à Mgr Frayssinous, Ministre des Affaires ecclésiastiques : il lui écrit, le 7 janvier 1826 :

*"De grâce, ayez égard dans la distribution des fonds de cette année aux embarras extraordinaires qui résultent pour moi de la défense inattendue faite aux conseils généraux de rien voter pour les établissements religieux (..) J'établirai 10 ou 12 nouvelles écoles au mois d'août prochain et plus encore dans l'année suivante, si je puis soutenir mes noviciats : mais les dépenses sont excessives."*²

En vain essaie-t-il de fléchir, le ministre de l'Instruction publique, dans un rapport (qui n'a pas été retrouvé). Corbière répond par une fin de non recevoir :

*"J'eusse souhaité pouvoir déférer aux observations que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser relativement aux subventions votées par le conseil général d'Ille-et-Vilaine en faveur du noviciat établi à Fougères. Mais il ne dépend pas de moi de me soustraire aux règles résultant des lois et que j'ai dû suivre pour des cas semblables. Je ne puis que vous en témoigner tous mes regrets."*³

Devant ces mesures restrictives, l'opinion s'émeut ; *L'Ami de la Religion*, dans son numéro du 24 mai 1826, publie ces réflexions amères :

"Le clergé voit avec douleur des mesures si contraires aux intérêts de la religion : il les voit et il réclame (..) Sous le gouvernement de fer qui pèse si lourdement sur la France, les votes des conseils généraux en faveur des petits séminaires reçurent l'approbation du ministre de l'Usurpateur. Sous le ministère de M. Decazes, des votes de cette nature étaient respectés. Ét sous le ministère actuel, accueilli avec tant de joie par les amis de la religion et de la monarchie, il faut qu'on ait à déplorer une conduite toute contraire."

¹ Arch. des Filles de la Sagesse, St-Laurent-sur-Sèvre, Josselin, 3.

² Cité par H. RULON, *Etudes historiques sur les Frères de l'Instruction Chrétienne en Bretagne (1816-1830)*, XIII, p. 7-8. Copie certifiée AFIC.

³

De son côté, Félicité écrit à l'abbé Vuarin¹ :

"M de Corbière a fait refuser à mon frère cette année par les départements de Bretagne les légères allocations qu'il recevait d'eux (depuis un an). Le ministre a poussé l'obligeance jusqu'à empêcher le paiement d'une somme votée à Rennes l'an dernier et portée dans le budget approuvé par lui."

C'était l'époque où il préparait son ouvrage : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* ; dans le dernier chapitre, l'abbé de la Mennais, visant ici Corbière, s'élève avec force contre l'action du gouvernement qui prive l'Église d'une partie de ses moyens d'action dans le domaine social et éducatif :

"Il restait une ressource, les fonds accordés par les conseils de département : M. le Ministre de l'Intérieur s'est empressé de la détruire. Il a jugé convenable non seulement d'annoncer qu'il n'admettrait plus de pareilles allocations², mais de donner même à (cette) décision (..) un effet rétroactif (.) Juge en dernier ressort des testaments qui contiennent quelque legs en faveur d'un établissement pieux, il les casse, les approuve, les modifie comme il lui plaît."³

Quant à l'abbé Jean, il s'adresse enfin à ses amis fidèles et parmi eux à Louis-Jean Prud'homme, ancien maire de Saint-Brieuc. De la Chênaie, il lui écrit, le 24 juillet 1825 :

"Vous avez su que le conseil général ne m'avait rien donné, dans la dernière session, pour mes noviciats ; la même chose m'arrive à Rennes, où l'on refuse même de payer ce qui m'avait été alloué l'année dernière, quoique j 'aie exactement rempli tous mes engagements. Il n'est pas difficile de deviner d'où tout cela vient, et pourquoi tout cela est fait : ce n'est pas à vous qu'il est besoin de l'expliquer Dans la position où l'on me met, je serais assez disposé à dire au public tout ce que je pense et tout ce qui est : mais cela pourrait compromettre l'oeuvre elle-même, que je dois et que je veux défendre. Je crois donc qu'il faut patienter et se taire, jusqu'à ce que le moment soit venu de dévoiler toutes ces turpitudes."

¹ Lettre du 16 décembre 1825, LE GUILLOU, Op. cit., III, p. 131. L'abbé Vuarin, curé de Genève, était ami des deux La Mennais. A la demande de l'abbé Jean, il avait recueilli Félicité à Genève en 1824 et l'avait emmené avec lui dans un voyage à Rome. Cf. *Etudes Mennaisiennes*, n°10, p. 64.

² Instruction du ministre de l'intérieur, en date du 18 juin 1825.

³ Op. cit., p. 229-231

Cependant la nécessité de vivre m'oblige, pour conserver ma congrégation, de lui créer des moyens d'exister qui lui soient propres, et indépendants de la politique et des hommes du jour Pour cela, j'ai besoin d'une année, voici pourquoi et comment

1°) Je vais établir à Ploërmel un pensionnat, que je dirigerai moi-même, me faisant maître d'école, à la lettre mon nom, quoique très peu ministériel, attirera peut-être quelques petits enfants, qui ne sont pas en âge de solliciter les faveurs de leurs Excellences.

2°) Dès ce moment, je change les conditions (pour les départements desquels je ne reçois rien) de fondation d'une école ; c'est-à-dire que je demanderai 200 francs de traitement pour un frère, au lieu de 180, et que j'en retirerai plusieurs qu'on ne me payait pas, même dans les Côtes-du-Nord, au taux marqué dans le Prospectus.

Je vous expose bien franchement mon plan de défense, parce que je compte sur votre discrétion ; toutefois, pour que son exécution me tire d'embaras, j'ai besoin de gagner une année, et cette année-là sera bien dure pour moi. Voyez donc si vous ne pouvez pas m'aider à soulever ce fardeau. Je sais d'avance que vous ferez tout ce que vous pourrez faire, c'est pourquoi je n'ajouterai rien à ce simple exposé, sinon qu'il me serait bien plus utile de recevoir en une seule fois ce que vous auriez l'intention de me donner en plusieurs."¹

Les mesures de rigueur du ministre Corbière allaient avoir des conséquences importantes pour la jeune congrégation des frères : faute de soutien, l'abbé de la Mennais dut se résoudre à la fermeture des noviciats secondaires² : les aspirants qui s'y sont présentés au premier semestre de 1825 sont accueillis, mais on n'en reçoit pas d'autres. Le noviciat de Quintin ferme en 1825, ceux de Tréguier et de Fougères, en 1826 ; celui de Dinan ne reçoit plus de novices mais on continue d'y accueillir quelques jeunes profès jusqu'en août 1827.

Il faudra attendre la chute du ministère Villèle, en janvier 1828, pour que soit abrogée l'interprétation restrictive de la loi concernant les votes des conseils généraux sans qu'on puisse revenir à la situation antérieure.

¹ AFIC, 134 A. Cette lettre, d'un grand intérêt pour éclairer un aspect de l'histoire de la congrégation, fait partie d'un lot précieux de huit lettres autographes de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, dont nous devons la communication M. et Mme Boca, née Prud'homme, de Saint-Brieuc

² Cf. Etudes Mennaisiennes, n° 14, p. 7, 14, 20.

Félicité salue ainsi la disparition du ministre de l'Intérieur, Corbière :

"L'Eglise n 'avait pas eu, depuis ce qu 'on appelle la Restauration, de persécuteur plus ardent et plus opiniâtre".¹

Parlant du refus des subventions aux Frères de l'Instruction chrétienne de Bretagne, le F. Pierre Zind formule ces remarques :

"Dans le cas des Frères de Plarmel (ce refus) était même un bien sous un certain aspect ; il empêcha un véritable emballement dans leur expansion. En quatre années, la congrégation avait doublé ses écoles, passant de 39 établissements en 1824 à 80 en 1828. Qu'en aurait-il été sans le frein de la pauvreté ? Aurait-on disposé du temps nécessaire à la formation religieuse, intellectuelle et pédagogique des Frères ?"²

¹ Lettre du 5 janvier 1828 à la comtesse de Senfft, LE GUILLOU, Op. cit., III, p. 438.

² Op. cit, p. 363.

Chapitre 5 - ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION

OUVERTURE DE PENSIONNATS

L'ouverture de pensionnats fait partie des solutions envisagées par M. de la Mennais pour faire face à la difficulté financière provoquée par l'arrêt des subventions de conseils généraux. Mais il considère aussi les avantages éducatifs qu'on peut en retirer, et la solution au problème des enfants qui n'auraient pas le moyen de fréquenter l'école, compte tenu des distances à parcourir.

Il revendique d'ailleurs la liberté pour un fondateur d'écoles d'ouvrir des pensionnats.

C'est à la retraite de 1825 que M. de la Mennais fait connaître aux frères l'ouverture d'un pensionnat à la maison-mère :

"On a multiplié le nombre des écoles chrétiennes, c'est un bien immense sans doute. Cependant ce remède est insuffisant pour guérir des plaies si profondes. Une foule d'enfants ne peuvent être sauvés s'ils ne sont entièrement séparés de leur famille. Or parmi cette foule d'établissements que la charité et le zèle ont formé récemment, il n'y en a pas un seul destiné à recevoir ces enfants dès l'âge le plus tendre pour les élever chrétiennement. Il y a des pensions pour ceux qui sont dans le cas d'étudier le latin et les hautes sciences ; mais il n'y en a pas une seule dans la France entière pour cette classe nombreuse que vous êtes appelés à instruire et à sanctifier. Ou bien s'il y en a, elles sont toutes mauvaises ou du moins imparfaites. J'entre dans ces détails pour que vous sentiez profondément l'utilité de l'institution nouvelle que

M. de la Mennais¹ entreprend de fonder et qui jusqu'ici manquait à l'Eglise."²

Ces dernières affirmations sont une allusion au monopole de l'Université qui empêchait toute fondation de pensionnat dans

¹ M. de la Mennais avait composé le sermon qu'il fit prononcer par un autre.

² *Sermons*, VII, p. 2235, AFIC.

l'enseignement primaire, sous le prétexte de ne pas concurrencer l'enseignement secondaire dispensé dans les collèges. Un arrêté du 17 juillet 1812, confirmé par celui du 5 décembre 1820 et par plusieurs circulaires administratives, interdisait aux chefs des écoles primaires ou petites écoles de recevoir des pensionnaires. "Le principe fut alors, écrit Des Cilleuls, de ne souffrir un pensionnat primaire qu'autant qu'il n'y avait dans la ville ni collège, ni institution, ni pension (secondaires)"¹

Cette législation sacrifiait délibérément l'instruction populaire à la prospérité des collèges. On y échappa par l'illégalité : un peu partout s'ouvrirent des pensions privées, tenues parfois par les maîtres eux-mêmes, le plus souvent par des aubergistes, des commerçants, ou divers particuliers. Cette organisation parallèle s'inspirait d'ailleurs de ce qui se pratiquait pour l'enseignement secondaire. Car les pensionnats de collège, si hautement favorisés, n'étaient pas tous florissants : en Bretagne du moins, les pensions privées l'emportaient de beaucoup sur les pensionnats déclarés. Ainsi, en avril 1817, au collège de Saint-Brieuc, sur 237 élèves, 59 seulement venaient de la ville et 178 du reste du département ; or il ne semble pas qu'il y eût alors de pensionnat annexé au collège. L'abbé Botrel en ouvrit un en 1823, lorsqu'il fut nommé principal. En 1825, on n'y comptait pas plus de 8 internes, et aucun durant les deux années suivantes. Lannion connaissait une situation semblable : on y comptait 3 pensionnaires, alors que 25 élèves, sur 76, n'étaient pas de la commune.²

Où résidaient donc les élèves dont les parents n'habitaient pas la ville ? Dans des pensions non déclarées, mais sur lesquelles le principal du collège exerçait un certain contrôle. On lit, par exemple, dans le règlement du collège de Saint-Brieuc : "Les élèves externes qui ne demeurent pas chez leurs parents n'habiteront que dans les maisons désignées par M. le Principal". Le bureau d'administration du collège -dont faisait partie M. de la Mennais, alors vicaire capitulaire -, se réunit vers 1817 - 1818 pour délibérer "sur la surveillance à exercer à l'égard des élèves externes, qui sont, dit le procès-verbal, vingt fois plus nombreux que les pensionnaires."

¹ *Histoire de l'Enseignement libre primaire en France*, p. 295.

² Arch. départ. des Côtes-d'Armor.

On adopta un règlement :

*"Le Principal désigne à chaque élève la maison où il habitera ; les élèves sont au moins quatre dans chaque pension ; un règlement affiché dans l'appartement d'études, prescrit le genre, l'ordre et le temps de tous les travaux ; l'élève le plus sage de chaque maison est désigné pour veiller à l'exécution du règlement dans le lieu qu'il habite. Les régents font des visites fréquentes dans toutes les pensions et ils en font au moins une par semaine dans le temps où ils sont le moins attendus. Ils examinent en détail si le règlement s'observe et ils en font leur rapport au Principal qui décerne des punitions ou des éloges selon le mérite."*¹

On tolérait ainsi l'existence de pensions non autorisées à proximité des collèges secondaires.

L'enseignement primaire adopta ce régime particulier de pensions : ouvertes souvent dans un but de profit et surtout mal surveillées, elles méritent sans doute l'appréciation de M. de la Mennais citée plus haut : "Elles sont toutes mauvaises ou du moins fort imparfaites."²

L'inspecteur d'académie de Poitiers émet en 1830 un jugement aussi sévère :

*"Je dois signaler à l'occasion de la plupart des pensionnats dans les campagnes, les abus graves qui résultent de la négligence des maîtres, de leur insouciance totale pour la surveillance des moeurs (...) Ces pensionnaires sont de jeunes paysans que leurs parents envoient quatre mois d'hiver et que les maîtres entassent pêle-mêle sur de mauvais grabats, sous le spécieux prétexte que ce sont tous des frères ou des cousins ou des parents qui se connaissent. On sent qu'un pareil mélange peut-être funeste non seulement à la santé du corps, puisqu'ils peuvent tous n'être pas également sains, mais surtout à la conservation des bonnes moeurs."*³

L'institution des pensions privées existait largement en Bretagne : on a vu qu'à Fougères, en 1826, "plus de la moitié des 300 élèves des Frères se compose d'enfants des campagnes, placés en pension dans plusieurs endroits".⁴

¹ Arch. départ. des Côtes-d'Armor.

² Sermons, VII, p. 2235, AFIC.

³ Arch. Nat. F 17 9367.

⁴ Communication du maire de Vitré à son conseil. Arch. municip. de Vitré

Les rapports d'inspecteurs nous renseignent sur les conditions d'hébergement pratiquées dans ces lieux d'accueil : le texte qui suit date de 1837, mais la situation n'avait guère varié depuis les années 1825-1830 :

"Le mode de pensionnat en usage pour les enfants de la campagne ne coûte pas au delà de 5 f Les enfants auxquels on veut faire apprendre le français sont généralement envoyés dans les villes voisines. Là, sous le nom de logeurs, chambriers, etc., ils sont mis en pension dans quelque famille où ils trouvent à peu de frais le gîte et la préparation des aliments qu'ils fournissent eux-mêmes. Quelques instituteurs reçoivent aussi des logeurs. Il serait très utile à la propagation du français de multiplier ces pensionnats primaires. Soumis à une discipline attentive, au lieu d'être abandonnés à eux-mêmes, ils emporteraient quelques bonnes habitudes d'éducation. Ce développement des écoles primaires, accommodé à un besoin spécial et aux ressources locales, est employé avec succès sur plusieurs points par les frères Delamennais (sic)".¹

Ce jugement de l'inspecteur Autrey apporte une justification à l'initiative qu'avait prise, dès 1825, le fondateur en ouvrant, sans se soucier d'autorisation, un pensionnat à Ploërmel.

Nous sommes malheureusement mal renseignés sur le fonctionnement de ce pensionnat. M. de la Mennais écrit à l'abbé Mazelier, le 31 août 1825 :

"Nous établissons un pensionnat, semblable à celui de Saint-Pol-Trois-Châteaux², à Ploërmel ; notre magnifique local nous permettant de séparer entièrement nos novices des pensionnaires. Toutefois notre pensionnat ne sera en pleine activité que dans un an, parce que les frères que je destine à montrer le dessin ne sont pas encore assez habiles."

Dans une autre lettre au même correspondant, il précise, le 21 janvier 1830 :

"J'ai consacré une partie de nos vastes bâtiments à un pensionnat, qui est déjà nombreux et qui chaque jour le deviendra davantage. On nous envoie beaucoup d'enfants de Rennes ; nous

¹ Rapport de l'inspecteur Autrey, en 1837. Arch. nat. F 17 12474.

² Pour Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : nom de la ville où l'abbé Mazelier dirigeait un établissement. Lui aussi, en dépit des règlements, avait ouvert un pensionnat. Lettre à l'abbé Mazelier, Arch. Fr. Maristes, 4082.

montrons en outre des objets ordinaires, le dessin académique et le dessin linéaire ; plusieurs de nos élèves sont déjà forts".¹

Le premier élève inscrit : J.M. Launay, né à Beignon en 1811, est entré le 23 mai 1825. Il a payé 75 francs pour un quartier, c'est-à-dire un trimestre.

En 1828, l'inspecteur Rabillon note dans son rapport :

"Nombre de pensionnaires : 40 ; il pourrait y en avoir 80. Ils restent plus ou moins longtemps dans la maison suivant leurs moyens et leur âge ; il y en a beaucoup de très jeunes qui y resteront plusieurs années. Élèves en retenue² : 60. L'enseignement est parfait ; les élèves font des progrès surprenants. La méthode est la méthode simultanée avec quelques procédés de l'enseignement mutuel.

Le F Ignace, qui a déjà commencé un cours de dessin linéaire, aura cette année 30 élèves ; il m'a assuré que leur nombre s'élèverait bientôt jusqu'à 100. (...) Le comité de Ploërmel a désigné pour une médaille d'argent le F Ignace, directeur de l'école-modèle, homme plein de talents et de vertus, éminemment propre à toutes les parties de l'enseignement primaire, très instruit dans plusieurs arts et qui a commencé à joindre à ses autres occupations l'enseignement du dessin linéaire. M. de la Mennais, qui se connaît en hommes, l'a établi le premier assistant de son ordre ; et je ne crois pas qu'aucun membre primaire de l'académie puisse lui disputer la distinction que l'on réclame pour lui."³

Ploërmel ne fut pas la seule localité à bénéficier d'un pensionnat : on sait que la suppression des noviciats auxiliaires permit d'en ouvrir d'autres : à Tréguier, en 1826, à Dinan et Fougères en 1827.

La correspondance de M. de la Mennais avec le F Ambroise Le Haiget donne quelques renseignements sur le fonctionnement du premier :

¹ Cité par F SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, VII, p.163.

² Il s'agit des demi-pensionnaires.

³ Arch. Nat. F 17 10214.

"Il n'y a aucun inconvénient, écrit-il le 26 novembre 1826, à montrer les dortoirs aux parents. Ayez toujours soin qu'ils soient bien propres."¹

L'installation du pensionnat s'accompagna de l'organisation d'une étude surveillée pour les externes, moyennant le paiement d'une rétribution supplémentaire de 20 sols. Le succès de cette innovation entraîna la création d'une sorte de patronage :

"Je suis content du succès de votre étude, écrit le fondateur, le 11 février 1827 ; vous pouvez y recevoir des enfants qui n'iraient à aucune école, mais non des enfants qui iraient à une autre école que la vôtre. (...) Vous pouvez faire étude le jeudi matin pendant deux heures, puisque les enfants le désirent et, l'après-midi, les mener à la promenade."²

Avec l'accroissement du nombre des pensionnaires, il fallut mettre sur pied une organisation adaptée : en 1828 et 1829, M. de la Mennais envoya à Tréguier un professeur de dessin, un surveillant et un frère pour le travail manuel, notamment la tenue du jardin. Il écrit, le 5 mars 1828 :

"L'année prochaine, on pourra vous donner un frère de plus pour vos pensionnaires, si leur nombre continue à augmenter."³

Un autre frère, arrivé en 1824, était le cuisinier de l'établissement.

Par les rares documents qui subsistent sur ce sujet, on peut vérifier que les deux autres pensionnats s'organisèrent de façon identique, avec la même importance accordée au dessin industriel.

Dans ses souvenirs, le F. André Labousse raconte, en toute simplicité, les débuts du pensionnat de Dinan :

"Après le départ des novices pour Ploërmel, nous commençâmes à prendre des pensionnaires (...) J'enseignais le dessin académique et le paysage ; dans une de ses visites, notre Père m'engagea à donner des leçons de dessin linéaire. Je lui répondis : "je me sens de la répugnance pour ce dessin et puis je n'ai aucun instrument."

¹ L. & C., I, p. 52.

² L. & C., I, p. 58.

³ L. & C., I, p. 74.

"Eh bien ! dit-il, il faut acheter ce qui est nécessaire pour cela." Je ne dis rien ; trois semaines après, il s'arrêta chez nous en allant à la Chênaie ; il me demanda si j'avais commencé le dessin linéaire ; sur ma réponse négative, il se tourna de mon côté en disant : "Tu m'as désobéi, mon fils". Je fais un pas vers lui et lui dis : "Jamais, mon Père ! " - "Mais si, tu vois bien ! " - "Non, notre Père, jamais ! " - "Alors tu vas commencer ?" - "Il faudra bien".¹

Le fondateur avait perçu d'emblée l'intérêt de cet enseignement complémentaire, pour la préparation des élèves à leur avenir. Et il stimulait ses disciples pour qu'ils entrent dans ses vues. D'ailleurs le F. André progressa rapidement dans cet enseignement complémentaire puisque, en 1829, il mérita une distinction, en même temps que le F. Ignace, sur proposition de l'inspecteur Jégou :

"Les Frères de l'Instruction Chrétienne répandent la bonne doctrine dans les petites villes et les communes rurales. Il est très utile de les faire connaître ; le moyen le plus simple est de décerner de solennelles récompenses à leurs travaux. A Dinan, j'ai remarqué un jeune frère qui m'a paru plein de zèle, de talents et de douceur et propre à toutes les parties de l'enseignement primaire : c'est le F André. Déjà il enseigne le dessin aux plus studieux et il enseignera bientôt le dessin linéaire aux enfants qui en ont besoin pour les professions industrielles. Nul ne me paraît mieux mériter que lui l'honneur d'une médaille. A Tréguier, un autre frère m'a paru digne de la même distinction et aux mêmes titres : c'est le F Xavier, âgé de 18 ans."²

Un rapport de M. de la Mennais en 1832, à propos de l'école de Dinan, montre comment y était organisé le pensionnat :

"La ville nous donnait 1600 f par an et nous logeait dans une maison beaucoup trop petite, puisque nous ne pouvions y avoir que trois classes pour 360 enfants et environ 60 pensionnaires. Nota : la petite classe est composée de 150 enfants ; une moitié ne vient en classe que le matin, l'autre moitié n'y vient que l'après -midi, faute de place. Voici quelle est l'organisation de l'école : un frère directeur, 3 frères de classe, 3 frères pour la cuisine et le ménage,

¹ Notes du F. André Labousse, AFIC, 80-1.

² Rapport du 15 juillet 1829, Arch. dép. d'I. & V.

un frère pour l'étude des pensionnaires et demi-pensionnaires. Total : 8. Chaque pensionnaire paye 312 f de pension et il y en a 45, terme moyen."¹

A Fougères, l'établissement d'un pensionnat provoqua la même différenciation progressive des services : autonomie financière, études avant et après la classe, organisation de cours spécialisés de dessin :

*"En septembre 1827, relate l'annaliste de l'école, les frères prirent des pensionnaires et touchèrent alors les rétributions qui auparavant étaient perçues par des dames pour les remettre aux curés. Ce fut alors que les FE. Hilarion, Antonin, Mathieu et Félix furent envoyés à Fougères et reçurent, par permission de notre Père, des leçons de plain-chant pendant trois mois, du sacriste qui fut payé 9 f En 1828, les prix furent distribués dans la chapelle de la Providence et le F Guillaume fut chargé d'enseigner le dessin aux frères et aux élèves."*²

Une autre institution complétait ou suppléait la pension : c'était la retenue, comme la nomme M. de la Mennais, pratiquée dans toutes les villes :

*"Les enfants à la retenue se rendent à l'école le matin à 7 heures et y restent (excepté le temps du dîner) jusqu'à 7 heures du soir. Les parents en sont aussi bien déchargés (même le jeudi et le dimanche) que s'ils les mettaient en pension et ils ne payent pour cela que 20 ou 25 sols par mois."*³

Puis le rapport précise les objets de l'enseignement dans les pensionnats :

"L'éducation est plus complète dans nos pensionnats : on y enseigne l'analyse grammaticale, l'arithmétique avec tous les problèmes, les éléments de géométrie, le dessin académique et le dessin linéaire. Ces établissements, intermédiaires entre les simples écoles primaires et les collèges, sont évidemment de la plus grande utilité et jusqu'ici ils manquaient totalement dans notre province."

¹ Rapport au Ministre, AFIC, 80-2.

² Annales de l'école Saint-Sulpice, rédigées sur les notes du F. Stanislas, qui resta à Fougères de 1824 à 1861.

³ Rapport de 1830-1831, AFIC, 80-2.

Par contre l'enseignement littéraire ne vit pas son niveau s'élever beaucoup, semble-t-il.¹ Quant à l'enseignement du latin, que souhaitait introduire le F. Ambroise dans son établissement de Tréguier,

M. de la Mennais s'y oppose, sachant bien qu'un tel enseignement ne pourrait être admis des autorités universitaires qui le réservaient aux collèges.

*"Je n'approuve point que l'on donne des leçons de latin chez nous aux enfants : cependant si vous avez commencé à faire venir un maître, il ne faut pas interrompre ; si vous n'avez pas commencé, ne le faites pas."*²

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Ce n'est pas seulement l'existence dans la maison-mère, à Ploërmel, de frères ouvriers de différents corps de métiers qui amena M. de la Mennais à créer un enseignement professionnel.

L'idée était dans l'air : A. Rendu avait publié en 1821 son *Système d'instruction approprié aux besoins des classes de la société*, où l'on pouvait lire ces lignes :

"Une classe nombreuse de la société redouble ses efforts pour obtenir un genre d'enseignement qui, plus étendu que celui des petites écoles, plus déterminé que ce que lui offriraient les collèges, correspond mieux à ses besoins réels. Il est vrai de dire que, pour le très grand nombre d'hommes qui se destinent à des professions industrielles et manufacturières, les besoins réels et les vœux légitimes ne sont pas satisfaits (...) Des connaissances positives, incessamment applicables, propres à étendre le domaine des arts, du commerce et des manufactures, épargneraient à beaucoup de jeunes gens les fautes et les entraînements."

¹ "Vous ne devez point introduire les Fables de la Fontaine dans vos classes ; mais vous pouvez faire apprendre aux plus avancés quelques morceaux du poème de La Religion". Lettre au F. Ambroise, 27 novembre 1827, L. & C., I, p. 67

² L. & C., Id, p. 67.

Rappelant l'oeuvre de son père, Eugène Rendu ajoute :

*"M. Rendu ne se contenta pas de parler ; il mit résolument la main à l'oeuvre : par ses soins des institutions commerciales furent autorisées à Limoges, à Toulouse, au Havre, à Marseille ; et Mulhouse préluda, par la fondation d'un cours de sciences physiques et d'arts, à l'établissement d'une grande école professionnelle."*¹

M. de la Mennais pouvait aussi s'inspirer de l'exemple des Frères des Ecoles Chrétiennes qui, dès avant la Révolution, avaient organisé quelques cours pratiques dans leurs grandes écoles ; les difficultés des temps les avaient jusqu'alors empêchés de reprendre cette belle oeuvre.²

Vers 1825, de nombreuses initiatives entendent promouvoir la formation technique de l'ouvrier. L'Etat s'y intéresse et Corbière adresse aux préfets une circulaire "pour qu'ils engagent les municipalités à fonder des cours ayant pour objet l'application aux arts et métiers de la géométrie et de la mécanique"³. Ces cours gratuits ne s'adressaient qu'aux adultes, ouvriers ou contremaîtres ; ils se faisaient le soir et le dimanche.

Le mouvement gagna les instituts enseignants : *"En 1826, écrit Rigault, des leçons gratuites de géométrie et de mécanique appliquée aux arts et métiers s'adressent, à Orléans, aux anciens élèves des classes primaires (..) A Lille, deux frères s'emploient chaque jour, de 11 h. à*

*13 h. à donner des cours complémentaires aux ouvriers (..) Des classes d'adultes sont également ouvertes à Paris."*⁴

Des essais analogues sont tentés par les Marianistes, les Frères de la Croix.

La plupart de ces initiatives étaient conçues comme cours postsecondaires. L'originalité de M. de la Mennais, quand il commence à s'intéresser à l'enseignement technique, est de l'intégrer au programme des classes et de faire des élèves les premiers bénéficiaires de ces leçons.

L'enseignement du dessin linéaire, dans les pensionnats, à partir de 1827, n'était destiné qu'à les mettre en état de suivre ces cours

¹ Op. cit., p. 116-117.

² Cf. G. RIGAUT, Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, IV, p. 470.

³ Cf. LOUIS-GRIMAUD, Histoire de l'enseignement libre, V, p. 573.

⁴ Op. cit., IV, 505-506.

techniques. C'est ce qu'exprime l'abbé de la Mennais dans un rapport au ministre, en 1832 :

"Il y aurait un grand bien à ajouter à celui qui se fait déjà : ce serait de donner aux enfants , dans les grandes écoles au moins, des connaissances exactes de mathématiques et de leur faire Aire des applications de dessin linéaire, c'est-à-dire de les faire opérer sur le bois, la pierre, les métaux. Je m'en occupe, mais je n'aime pas parler de ce qui n'existe encore qu'en projet." ¹

Pour préparer les maîtres à donner cet enseignement, il comptait ouvrir une école d'arts et métiers à Ploërmel. Il s'en expliquait déjà dans le rapport adressé le 23 juin 1831 au préfet de Saint-Brieuc :

"Depuis longtemps, j 'en ai le désir et le projet. Je demandai à l'ancien gouvernement des secours pour cela ; je ne reçus qu'un refus. Cependant il me semble que si, dans le lieu où on élève et instruit un si grand nombre de maîtres d'école, on pouvait donner quelques notions pratiques des arts, ils les répandraient ensuite dans nos campagnes et nos petites villes, ce qui contribuerait beaucoup au développement de l'industrie dans un pays où il y en a si peu. J'avoue en toute simplicité que je n'ai pas là-dessus des idées bien nettes et bien fixes ; mais si le gouvernement voulait m'aider et si M. le Ministre daignait en écrire à M. le recteur de l'académie de Rennes, sur le zèle et la bienveillance duquel je crois pouvoir compter, j 'ai l'intime conviction que nous réussirions, en peu d'années, à perfectionner beaucoup sous ce rapport l'instruction des maîtres et par conséquent celle des enfants".²

L'école d'arts et métiers, à laquelle pensait M. de la Mennais, devait aussi servir d'école d'apprentissage pour les enfants de la ville, comme l'atteste l'inspecteur Rabillon, dans son compte-rendu de visite, en 1829 :

"M. de la Mennais va introduire dans sa communauté plusieurs mécaniques et former des ateliers : il y a déjà un atelier de relieur qui est en grande activité ; il y en a aussi un de peinture. On se propose par là de donner des états aux élèves de l'école primaire. Le nombre d'ateliers sera assez grand pour qu'ils puissent choisir suivant leur capacité et leur inclination." ³

¹ Rapport de 1832. AFIC, 80-2.

² Post-scriptum au Rapport rédigé antérieurement. AFIC 80-2.

³ Arch. Nat. 17 10214.

Malheureusement le gouvernement de Louis-Philippe ne se montra pas plus généreux que celui de Charles X ; le manque de ressources fit donc ajourner le projet qui ne fut réalisé que quelques années plus tard.

Chapitre 6 - LES ANNÉES DIFFICILES (1827-1828)

Malgré la circulaire de Corbière, dont l'effet fut de tarir les ressources accordées par les conseils généraux de départements pour la fondation d'écoles, M. de la Mennais, aidé par les curés ou les municipalités et soutenu par des bienfaiteurs, réussit à en ouvrir huit dans le diocèse de Saint-Brieuc, six dans celui de Rennes et autant dans celui de Vannes, tandis qu'il implantait son institut dans le diocèse de Nantes, avec sept établissements. On compte, durant ces années, 27 écoles nouvelles, dont deux, il est vrai, annexes de collèges, doivent être considérées à part.

Tableau II (1827-1828)

Localité	Date d'ouv.	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
(Côtes-du-Nord) :				
PLOUGONVER	1827 1827	70 80	F. Félicien (Jean Gausson)	Local particulièrement insalubre : un ancien ossuaire,
SAINT-SOLEN		 ;	Ecole suspendue en 1828, provisoirement.

Localité	Date d'ouv.	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
(Côtes-du-Nord) :				
PLOUBALAY	1827	100	F. Timothée (Pierre Avril)	
PLELO	1827	100	F. Cyrille (François Mahé)	
CREHEN	1827	80	F Sylvestre (Pierre Georges)	
HENANBIHEN	1827	70	F. Urbain (François Clérisse)	"Une espèce de cave sous la sacristie".
CORSEUL	1828	80	F Jean-Pierre (Jean-Pierre Appert)	"La maison d'école a été bâtie par la charité publique et par les soins du recteur.
GOUDELIN	1828	--	F. Fulgence (Mathurin Durand)	Une salle du presbytère abrite l'école.
(111e-et-Vilaine)				
SENS-DE BRETAGNE	1827	60	F. Anthime (Olivier Le Beligai)	Dans une chambre louée. Mais le curé ne peut bâtir et l'école est supprimée en 1829.
PLELAN	1827	80	F. Antonin Chadentaud	2 frères y enseignent jusqu'en 1832.
PLERGUER	1827	90	F. Olivier Delanoë	"Le curé a fait bâtir une très vaste maison".
BETTON	1828	--	F. Ange (François Briand)	Dans une dépendance du presbytère.
IFFENDIC	1828	100	F Georges (Marc Le Mercier)	Au compte du recteur (ouverte le 14 avril).

Localité	Date d'ouv.	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
LA MEZIERE (DOL) (Morbihan) :	1828 (1828)	--	F. Norbert (François Choupeaux)	Maison appartenant à la commune. Projet non réalisé (200 élèves prévus).
BIGNAN	1827	60	F. Jean (Jean Le Mouroux)	Ecole suspendue en 1830. ¹
PONTIVY	1827	150	FE Daniel (Laurent Merlins) & Chrysostôme (Olivier Guimard)	Deux pièces louées.
STE-ANNE- D'AURAY	1827	70	F Saturnin Plenel	Annexe au petit séminaire
GROIX	1828			Une salle du presbytère, puis la chapelle de la Trinité.
LOCMINE	1828	89	F. Paterne (Jacques Tirel)	
RUFFIAC (Loire-Inférieure)	1828	50	F. Léonide (Jacques Limé)	Local sombre et très humide ; trop étroit au surplus.
ANCENIS	1827	70		Classes annexées au Collège. Les deux frères sont retirés en 1830. ²
CARQUEFOU	1828	50	F. Antonin (Pierre Tuloup)	Ecole fondée et soutenue par le curé, sans le soutien de la municipalité.

¹ On en verra le motif ci-après.

² Le principal, M. Quignon, un ecclésiastique, hébergeait les frères ; en octobre 1830, il fut remplacé par un laïc, M. Poquillon. L'accord sur l'hébergement étant rompu, M. de la Mennais dut rappeler ses religieux.

Localité	Date d'ouv.	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
COUERON	1828	--	F Edouard (Louis Eon)	
DONGES	1828	30	F. Lucien (Pierre Deniau)	Classe appartenant au presbytère.
PONT-CHATEAU	1828	70	F. Antoine (Nicolas Kerbach)	Dans la chapelle du Prieuré. L'école est l'oeuvre exclusive du curé.
SAINT-JOACHIM	1828	80	F. Césaire (Julien Nicoul)	
LA-CHAPELLE- SUR-ERDRE	1828	--	F. Apollinaire (Joseph Couillard)	
(ST-HERBLON)	1828			(rayé) ; 40 élèves prévus.

Parmi ces fondations, on peut retenir que lues exemples particulièrement significatifs : deux petites écoles de ci< :agne ; une école de ville, promise à un prompt développement. Il convient également de relever les premiers efforts d'implantation de l'Institut dans le diocèse de Nantes.

Des locaux misérables et malsains : Hénanbihen (1827)

Hénanbihen, petite commune rurale dans la partie nord-est du département, compte environ quinze cents habitants à cette époque. Tout restait à faire pour y assurer aux garçons une bonne instruction élémentaire. On y trouve, dans une délibération du conseil municipal, rédigée en 1830, quelques renseignements sur l'origine de l'établissement scolaire :

*"Quelques habitants, de leurs propres deniers, ont payé à l'institution de M La Mennais la rétribution due (...) ; le desservant offre et donne la pension gratuite, si l'on peut procurer la somme requise annuellement pour le vestiaire et le voyage du frère. Le conseil, après en avoir délibéré, a été d'avis à la majorité, d'allouer une somme de 150 f pour l'instituteur."*¹

En fait, l'école date de 1827 ; elle figure à l'état du 4 avril 1828, et compte alors 70 élèves.

Jusqu'en 1833, le recteur assure la pension du frère qu'il couvre en partie par le produit des rétributions payés par les élèves à raison de 0 f. 50, 1 f. ou 1 f. 50 selon la classe suivie. Dans sa séance du 29 août 1833, le conseil municipal,

*"considérant que le desservant pourrait ou ne vouloir ou ne pouvoir donner la pension à l'instituteur, est d'avis pour obvier à cet inconvénient, de voter des centimes additionnels et d'employer cette somme à payer la pension de l'instituteur, attendu que tous les enfants pauvres sont admis gratis à l'instruction."*²

Mais ce qui fait de l'école de Hénanbihen un cas limite, c'est son local. Dans ses rapports officiels, M. de la Mennais reste discret sur ce point : en 1832, il parle d'un "bâtiment dépendant de l'église" ; en 1837, d'une "vieille sacristie, mais beaucoup trop petite" ; dans ses lettres au F. Urbain, l'infortuné titulaire de l'école, c'est "l'espèce de cave où vous végétez si tristement depuis tant d'années".³

Une délibération du conseil municipal est encore plus explicite :

"L'instituteur entasse journellement de 50 à 60 élèves dans un petit appartement de 16 pieds de long et 11 de large, qui est adossé à l'église et se trouve en contre-bas avec le sol du cimetière".

L'inspecteur Champion, dans son rapport de 1837, affirme sans détours, à propos des maisons d'école :

*"Trois locaux sont tout à fait insalubres : nous voulons parler des ossuaires que Buhulien, Plougonver et Hénanbihen considèrent comme des salles d'écoles convenablement disposées."*⁴

¹ Réunion du 2 juin 1830. Arch. municip. de Hénanbihen.

² Arch. municip. de Hénanbihen

³ Lettre du 28 octobre 1842, L. & C., II, p. 532.

⁴ Rapport de l'Inspecteur Champion, Arch. nat. F 17 10214.

Un témoin, qui put encore visiter ce lieu en 1892, avant la destruction de la vieille église, en fait la description suivante :

"On descendait dans une espèce de cave sous la sacristie, éclairée par un seul soupirail. Il n'y avait qu'une table ou deux (..) ; les enfants s'y asseyaient à tour de rôle pour apprendre à écrire ; les autres attendaient leur tour debout ou assis sur des bancs. A côté de la classe se trouvait une autre cave voûtée, très obscure qui servait de cachot dans les cas désespérés".¹

M. de la Mennais dut faire pression sur la municipalité pour l'obliger à construire une maison d'école convenable ; il n'y parvint qu'en 1845 : le bon F. Urbain resta donc 17 ans dans ce taudis obscur et infect, rival en héroïsme ignoré du F. Félicien de Plougonver.

Ces conditions lamentables ne l'empêchèrent pas de réussir dans sa tâche : *"Toutes les qualités qu'on peut désirer d'un instituteur se font remarquer au plus haut point dans ce frère ; ses élèves lui témoignent une grande affection et la commune tout entière lui est singulièrement attachée."*²

J.-M. de la Mennais veut une école digne de ce nom : Bignan (1827)

Cette bourgade du département du Morbihan, qui comptait alors environ 2900 habitants, abrite la maison-mère d'une congrégation de religieuses, fondée en 1834 par le recteur Yves-Marie Coëffic, avec l'aide de Perrine Samson, pour le soin des enfants, des personnes âgées et des malades. Dès 1827, l'abbé Coëffic se préoccupe également du sort des garçons : dans son *Histoire de la congrégation des Filles de Marie de Kermaria*, l'auteur signale en ces termes de l'ouverture de l'école d'un Frère à Bignan :

"Tandis que Perrine Samson fait merveille dans son village (..) Yvonne Forget n'a plus la force de mâter les petits garçons batailleurs de Bignan. Aussi M. Coëffic s'est-il adressé à M. de la Mennais (..) et a-t-il obtenu un Frère pour sa paroisse : c'était un certain frère Jean. Yvonne Forget meurt en 1827 et le frère Jean regagne Ploërmel, on ne sait pourquoi."³

¹ Témoignage du F. Ludovic-Joseph (Pierre Le Commandeur), (1873-1958).

² Etat de 1833, AFIC.

³ P. PIACENTINI, Op. cit., p. 6.

Il est possible de lever cette incertitude, à partir des archives municipales et des états rédigés par l'abbé de la Mennais. L'école s'est ouverte vraisemblablement à la rentrée de 1827, car un état du 4 avril 1828 porte : *"Un frère, 60 élèves."* Celui du 14 juin de la même année indique encore 52 élèves. Le directeur est le F. Jean Le Mouroux¹.

Une note du maire, M. de Brossard, indique *"qu'on enseigne à l'école la doctrine chrétienne et pour quelques-uns à lire et à écrire. Le frère reçoit 50 centimes pour chaque élève ; il y en a 12 qui paient. 28 à 30 sont gratis. Le budget communal ne donne rien. Le frère a une chambre au presbytère."*²

Un autre état du 5 juillet 1829, dressé par le maire, apporte une précision : *"On enseigne dans cette école les principes de la doctrine chrétienne, à lire, écrire et les quatre premières règles de l'arithmétique (..) Le frère a 47 élèves."*

L'école fut fermée en 1830 et sur un état rédigé en 1832, l'abbé de la Mennais en précise la raison :

"Cette école est fondée³ et cependant elle a été suspendue depuis deux ans, parce que je n'ai pas voulu consentir à ce que le frère se bornât à montrer aux enfants à lire et à leur faire apprendre le catéchisme."

Remarque significative de l'objectif du fondateur : il veut, certes, apporter aux enfants ignorants l'instruction et l'éducation religieuse, mais à condition que ce soit dans le cadre d'une véritable école qui leur donne également la formation intellectuelle qu'ils sont en droit d'attendre. Ce n'était pas apparemment l'opinion de ceux qui avaient appelé un Frère à Bignan.

¹ F Jean (Jean LE MOUROUX), né à Plougoumelen (Morb.) le 28 mars 1790, entré au noviciat d'Auray en 1818, décédé à Ploërmel le 6 juin 1857.

² Note du 22 novembre 1828, Arch. municipales.

³ Ce qui signifie que la somme de 400 f. indiquée dans le Prospectus a été versée par le recteur de Bignan.

Une école de ville : Pontivy (1827)

*"Je serai vendredi à Ploërmel, écrit M. de la Mennais, le 13 mai 1827, huit jours après j'irai installer à Pontivy les FE Daniel et Chrysostôme"*¹

En faisant choix d'établir une école à Pontivy, chef-lieu d'arrondissement et l'une des villes importantes du département, M. de la Mennais répondait à l'appel du curé, M. Le Breton, qui avait décidé de faire venir les Frères pour faire concurrence à une école mutuelle qui existait depuis une dizaine d'années et qui laissait beaucoup à désirer au point de vue religieux ; elle réunissait une soixantaine d'enfants "appartenant tous à des familles sans ressources, car la présence du Collège Royal présentait aux habitants aisés tous les moyens de donner une éducation soignée à leurs enfants."²

Le curé prit chez lui les deux Frères et loua deux pièces dans une maison près de l'église pour la tenue de leurs classes ; le mobilier, d'une valeur de près de mille francs, fut fourni par des dons en nature ou en argent. Les élèves affluèrent au point qu'il fallut créer une troisième classe au mois de janvier suivant ; elle fut installée dans une étroite chambre non loin de l'école : 25 élèves seulement purent y trouver place, alors que 70 s'entassaient dans chacune des deux autres classes. Le curé sentit la nécessité de construire une maison d'école. Or il se trouvait qu'en 1819, le conseil général avait voté une somme de 5.800 francs pour la fondation d'un établissement des Frères de La Salle dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Le curé réclama cette allocation à la commune et s'en servit pour acheter trois vieilles maisons et un petit terrain donnant sur la place de l'église, dans l'intention d'y construire une école pour les Frères.

Il lança alors une souscription parmi les curés des environs, fit faire une quête en ville, reçut des dons en argent et en nature, ajouta quelque argent personnel à ces fonds et réussit à bâtir une vaste maison pour la somme de plus de 22.000 f. en y comprenant l'achat du terrain. Elle dut être achevée en 1830 : les Frères y installèrent leurs classes, mais non leur logement personnel ; des difficultés étant survenues entre M. de la Mennais et le curé, ils prirent gîte et pension chez un vicaire.

¹ Lettre au F. Ambroise, L. & C., I, p. 63.

F Daniel (Laurent MERLINS), né à Bédée le 17 septembre 1808, entré à Ploërmel en 1825, décédé à Vitré le 18 octobre 1849.

F Chrysostôme (Olivier GUIMARD), né à Crédin (Mhan) le 5 octobre 1807, entré à Ploërmel en 1825, décédé en 1890.

² Arch. municipales de Pontivy.

Les rétributions payées par les élèves étaient bien insuffisantes pour entretenir l'école : à peine une trentaine d'enfants étaient payants sur deux cents. Le curé se plaignait, en conseil municipal, de dépenser chaque année environ deux mille francs pour la pension et le traitement des maîtres ; en conséquence il le pria de lui venir en aide¹. La municipalité reconnaissait bien l'utilité de l'établissement des Frères, mais comme elle avait déjà l'école mutuelle à soutenir, "*sa situation financière ne lui permettait pas de soutenir deux instituteurs du même genre*".

Pourtant, en 1832, la municipalité allait trancher en faveur des Frères, sans paraître toucher aux principes ni surtout nuire à ses propres intérêts :

*"Le conseil, considérant que l'établissement de l'école d'enseignement mutuel est loin de répondre à ce que l'on devrait en attendre (...) supprime l'allocation de 600 f à l'instituteur primaire et celle de 400 f pour le loyer de l'école et, ayant acquis la certitude que l'école des Frères a adopté la méthode lancastérienne avec quelques légères modifications, que les résultats qu'elle a obtenus depuis sa fondation ont déjà procuré l'éducation primaire à un grand nombre d'enfants de la commune, alloue à cette école, à titre d'instituteur primaire, 800 francs."*²

Premières implantations dans le diocèse de Nantes ³

Pourquoi M. de la Mennais omit-il de s'adresser au conseil général de la Loire-Inférieure en 1823, quand il se décida à demander des subventions aux quatre autres assemblées départementales de l'ancienne province de Bretagne ? On ne sait.

En 1825, il s'adresse au préfet, M. de Villeneuve Bargemont ⁴, qui s'intéressait aux questions sociales et donna une vive impulsion, dans son département, à l'instruction primaire. Informé par M. de la Mennais sur l'objectif poursuivi par sa congrégation, le préfet exposa au conseil général, dans sa session de 1825, les conditions fixées par le fondateur

¹ Compte-rendus de séances du Conseil municipal du 10 mai 1829 et du 16 mai 1830. Arch.

² Séance du 24 juin 1832. Arch. municip. de Pontivy. Municip. de Pontivy.

³ Cf. RULON, Petite Histoire de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne 1816-1860, p.62 et sq.

⁴ Le Vicomte Alban de Villeneuve Bargemont (1784-1850) fut préfet de Loire-Inférieure de septembre 1824 à mars 1828. Il est l'auteur d'une Economie politique chrétienne en trois volumes, parue en 1833.

pour établir ses écoles et en souligna les avantages pour les campagnes. Il exprima le voeu que "lorsque le nombre des frères serait augmenté, l'administration se ferait un devoir de seconder de tous ses efforts les mesures que prendrait sans doute l'évêque de Nantes, pour étendre ce bienfait à son diocèse."¹

On en resta, cette année-là, à ces bonnes intentions.

En 1826, le préfet, s'appuyant sur une circulaire récente du ministre de l'Instruction publique, Mgr Frayssinous, proposa au conseil général le vote d'une subvention de 6000 f. pour aider à la création "d'une maison normale et noviciale d'instituteurs religieux, que Mgr l'évêque de Nantes avait le projet d'établir dans les bâtiments du petit séminaire de Guérande, afin de former des instituteurs pour les communes."²

Le projet n'aboutit pas ; mais le préfet renouvela sa proposition l'année suivante :

"Un petit nombre de communes seulement possèdent des instituteurs ; dans la plupart des localités, il y a absence totale d'instruction pour les enfants des deux sexes. Ce déplorable état de choses attire l'attention de Monseigneur l'évêque ; mais son zèle rencontre des obstacles graves dans le défaut des sujets, comme aussi dans l'insouciance des familles et la pénurie des ressources communales. Il est affligeant de voir la majeure partie de cette contrée ne faire aucun mouvement pour sortir de cet état d'ignorance et de routine".³

Et le préfet de rappeler le projet de noviciat de l'année précédente, et la nécessité de seconder l'évêque.

S'agissait-il d'un noviciat de Frères de l'Instruction chrétienne ? On peut relever plusieurs coïncidences : cette même année, on enregistre, dans la même ville de Guérande, le don d'une maison "*pour l'établissement d'une école gratuite tenue par des Frères de MM. de la Mennais et Deshayes*". Un traité fut précisément signé en 1826 entre les deux prêtres, limitant à la Loire l'aire d'extension de leurs deux sociétés, celle de Bretagne et celle de Vendée : ceci implique que l'évêque de Nantes, Mgr Micolon de Guérens, leur avait ouvert son diocèse. Dès 1827, le P. Deshayes y fonde son premier établissement au sud de la Loire, à Paimboeuf ; M. de la Mennais envoie deux Frères à Ancenis, ville située

¹ Session du Conseil Général : Rapport de 1825. Arch. dép. de L.-Atl.

² Session du Conseil Général, Rapport de 1826. Arch. dép. de L.-Atl.

³ Session du Conseil Général de 1827. Rapport du préfet Arch. dép. de L.-Atl.

sur le même fleuve, au nord. Il s'agissait d'ouvrir deux classes primaires annexées au collège, à la demande du supérieur, l'abbé Quignon.

Une fondation revendiquée par le curé : Pontchâteau (octobre 1828)

L'école de Pontchâteau est l'un des six établissements fondés dans le département en 1828.

L'abbé Gouray, curé, avait le souci de l'instruction des enfants de sa paroisse : il avait fait venir, pour les filles, des religieuses de l'Instruction chrétienne et demandé un frère à M. de la Mennais, pour s'occuper des garçons. L'instituteur qui tenait école avant l'arrivée du Frère, M. Blanchard, n'avait jamais eu plus de 25 à 30 élèves, et avait cédé la place, faute de pouvoir nourrir sa famille.

Mais l'abbé Gouray avait négligé d'agir de concert avec le premier magistrat de la commune qui ne manqua pas de protester :

"Vous avez annoncé aujourd'hui à l'église, et avant d'en avoir prévenu l'autorité locale, l'ouverture pour le 24 du courant d'une nouvelle école tenue par un frère".¹

Suivait le rappel des obligations imposées par la loi. La réponse du curé ne se fit pas attendre :

"Je prends sur moi toute la responsabilité de cette démarche et je ne crains point l'obligation de reculer".

Le dialogue par correspondance se poursuit, chacun arguant de son bon droit. Le maire précise les formalités requises :

"Il faut que (le maître) ait un brevet de capacité et une autorisation d'instruire, délivrées par le Recteur de l'Académie (article 10 de l'Ordonnance du 21 avril 1828). Il doit même, avant d'entrer en exercice, faire enregistrer ces deux pièces au secrétariat de la mairie et y mettre en dépôt la dernière dont il lui sera délivré un récépissé (...)

¹ Lettre du 23 septembre 1828. Copie, Arch. dép. de Loire-Atlantique. 38 T 1

*Si le frère Antoine veut se conformer à ce que prescrit l'Ordonnance, il peut ouvrir son école je ne le verrai point avec déplaisir Je pense au contraire qu'elle peut devenir utile si l'instruction y est dirigée avec sagesse et dans un but d'utilité publique."*¹

Et le maire de conclure sur un avertissement, au cas où le pasteur de la paroisse se mettrait dans la position d'"une désobéissance formelle à l'autorité Royale".

La réponse du curé, datée du même jour, commence par ces mots : *"Je ne redoute point la prison et je n'en crains même pas les menaces."* Toutefois il ajoute : *"L'école s'est ouverte ce matin. Je la clos comme école et vais l'ouvrir comme catéchisme."* Il se donne ainsi un délai pour recevoir les pièces demandées au Recteur de l'Académie.

De son côté, le maire Dufresne fait rapport au Sous-Préfet qui alerte le Préfet, non sans avoir vérifié que le curé de Pontchâteau a bien accompli les démarches annoncées. Le conflit qui menaçait d'éclater trouve ainsi son apaisement.

Les démarches exigèrent plusieurs semaines, de sorte que la classe du F. Antoine² ne commença officiellement qu'à la fin de décembre. Elle se tenait dans la vieille chapelle du Prieuré, où elle devait demeurer six ans. On y comptait, en 1831, 70 élèves.

Lorsqu'en 1830, à bout de ressources, le curé demanda une aide à la commune, il se vit opposer un refus décidé :

*"Le Frère pouvait se suffire à lui-même et il n'avait besoin ni du concours de l'administration, ni des secours de la commune, d'ailleurs la rétribution perçue sur les élèves lui fournissait des moyens suffisants pour soutenir son établissement"*³.

Sans doute la querelle des débuts n'avait-elle pas été oubliée. Cependant, quelques années plus tard, en application de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, l'école du frère allait devenir communale.

¹ Lettre du 24 septembre 1828. Copie Arch. dép. de Loire-Atlantique, 38 T1.

² F Antoine (Nicolas KERBARH), né à Grandchamp (Morbihan) en 1800, entré au noviciat de Saint-Brieuc en 1822.

³ Arch. municip. de Pont-Château.

Chapitre 7 - APRÈS LA CHUTE DE VILLÈLE (1829-1830)

Reprise des subventions par les Conseils Généraux (1828)

Le 15 octobre 1827, Félicité de la Mennais écrivait à la comtesse de Senfft : *"La vocation de mon frère est de courir les chemins et de semer sur son passage un bien qui germe et croît à vue d'oeil."*¹

C'était pourtant la période difficile où le zèle de Jean-Marie de la Mennais devait se multiplier et s'appuyer sur le dévouement des recteurs bretons et sur la générosité de ses amis pour tenir ses promesses de fondations d'écoles, après le coup d'arrêt porté par la circulaire du 8 août 1825. Trois mois plus tard, la chute du ministère Villèle allait rendre caduques les restrictions apportées par Corbière, ministre de l'Intérieur, aux subventions accordées aux noviciats par les conseils généraux.

En août 1828, celui des Côtes-du-Nord vote une somme de 4000 f. en faveur de la congrégation des Frères, non plus dans la forme précédente, puisque les noviciats secondaires n'existaient plus, mais en prenant en charge, au bénéfice des communes pauvres, la somme de 400 francs demandée par les *Statuts* à titre d'indemnité de fondation. Cette somme représentait une contribution aux frais de formation du frère qui allait être placé ; elle était versée une fois pour toutes et entraînait pour le supérieur l'obligation de ne jamais laisser l'école vacante. Or cette contribution s'avérait être une lourde charge pour les plus petites communes, dont les budgets étaient très faibles. M. de la Mennais le reconnaît :

"Les 400 francs que nous exigeons pour le premier frère sont le plus grand et, pour mieux dire, le seul obstacle à la multiplication de nos écoles".²

Pourtant il tenait à ce versement, car il y trouvait le plus clair de ses ressources.

¹ LE GUILLOU, Op. Cit. ,III, p. 383.

² Rapport de 1830. AFIC. 80-1

Le 24 mars 1829, le préfet des Côtes-du-Nord lui écrit :

"Le ministre de l'Intérieur a approuvé l'allocation des 4000 f destinés à acquitter les frais de noviciat de 10 frères. Je vous prie de me dire quand vous pourrez donner ces 10 frères. J'aurai de plus l'honneur de vous adresser le nom des communes sur lesquelles ils devront être dirigés. Le conseil général a décidé qu'une partie de ces frères seraient placés dans le pays breton ; il est donc nécessaire que plusieurs connaissent cette langue."¹

La réponse de l'abbé de la Mennais est datée du 1er avril :

"L'établissement des nouvelles écoles ne pourra commencer d'avoir lieu qu'au mois de septembre, 1°) parce que le placement des nouveaux frères ne peut s'effectuer sans qu'il y ait des changements parmi ceux qui sont déjà en exercice et que ces changements ne peuvent s'opérer que dans les vacances. 2°) parce que dans l'été les classes dans les campagnes sont presque désertes, les enfants étant occupés aux travaux domestiques. 3°) parce qu'il faut un peu de temps pour préparer les bâtiments où l'on fera la classe, acheter le mobilier, etc. (..)

Il n'est pas toujours nécessaire que le frère destiné à une école bretonne sache le breton (..) Il faudra bien économiser sur les sujets qui savent les deux langues, parce qu'ils sont les moins nombreux."²

Le 25 août 1829, le préfet, "après une conférence avec le vicaire général", faisait connaître au supérieur les dix communes appelées à recevoir des frères.

Ce fut le seul conseil général à user, en faveur de la congrégation, de ses prérogatives retrouvées. M. de la Mennais se réservait-il de faire appel, plus tard, aux conseils des autres départements ? S'il en conçut le dessein, la révolution de 1830 l'empêcha de le réaliser.

¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor.

² Arch. dép. de Saint-Brieuc, V 3986.

Le ministère Martignac et les luttes religieuses (1828)

Les élections de 1827 virent la défaite des ultras et entraînèrent la démission de Villèle. Le nouveau chef du gouvernement, comte de Martignac¹, confia le ministère de l'Instruction Publique, désormais séparé de celui des Cultes, à Lefebvre de Vatimesnil² en février 1828.

Ce dernier, que certains croyaient proche des ultras, révéla bientôt sa véritable tendance politique. Dans sa première circulaire, il déclare : *"Le gouvernement du Roi doit une égale protection aux divers modes d'enseignement élémentaire dont l'utilité est reconnue"*. Aussitôt, le Bureau de la Société pour l'Enseignement Élémentaire (c'est-à-dire l'enseignement mutuel) demande l'abrogation de l'ordonnance de 1824, et la presse libérale lui fait écho.

Dès le 29 mars, le ministre présente au Conseil Royal un projet, élaboré avec l'aide du Conseiller Ambroise Rendu et, pour le faire accepter, le présente habilement comme une amélioration, sur certains points, des dispositions antérieures : il obtient du Roi la signature de l'ordonnance du 21 avril 1828.

Le nouveau texte marque un profond bouleversement de la situation en ce qui concerne l'enseignement primaire : le Recteur d'Académie retrouve les pouvoirs dont il jouissait avant l'ordonnance de 1824 : il délivre les brevets, autorise et révoque les maîtres. La surveillance des écoles est confiée à des Comités d'arrondissement, qui remplacent les comités cantonaux, et sont composés de neuf membres, dont trois seulement à la nomination épiscopale. Pour apaiser l'Eglise, qui perd ainsi son pouvoir sur l'école, l'ordonnance concède quelques prérogatives à l'évêque : son délégué est de droit président du comité ; un certificat d'instruction religieuse est exigé du candidat aux fonctions d'instituteur. Les Frères des Ecoles chrétiennes et les membres des autres congrégations autorisées conservent le privilège du brevet accordé sur lettre d'obédience.

Ce qui est également nouveau, c'est que les dispositions de l'ordonnance s'appliquent aux écoles de filles, qui échappaient jusque là au contrôle de l'Université.

L'ordonnance du 21 avril 1828 souleva de part et d'autre de vigoureuses contestations : le contrôle de l'enseignement primaire

¹ Jean-Baptiste Gay, Comte de MARTIGNAC (1778-1832), ministre de l'Intérieur, fut le véritable chef du gouvernement de janvier 1828 à août 1829.

² Antoine-François LEFEBVRE DE VATIMESNIL (1789-1860), magistrat, et député de la Corse, avait été avocat général à la Cour de Cassation avant d'accéder au ministère.

échappait au clergé, mais les adversaires trouvaient que la part qui lui restait était encore trop belle.

Mgr de Bonald, évêque du Puy, dans une lettre pastorale du 10 juin 1828, que publia ensuite le *Mémorial Catholique*¹, exprime son indignation : "Rien ne peut justifier les mesures qui viennent d'enlever aux évêques d'importantes attributions, pour leur donner en échange certains droits illusoire et une apparence trompeuse d'autorité".

Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres, s'adresse directement au ministre Vatimesnil : "Ce qui m'afflige, c'est que le catholicisme seul soit l'objet et la victime des restrictions qui ont trait à l'éducation publique."²

L'abbé de la Mennais lui-même était très attentif à ces réactions. Le 30 juillet 1828, il communique à son évêque le texte d'une lettre adressée au Grand-Maître de l'Université par le cardinal de Clermont-Tonnerre :

"Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon amour pour le Roi, mon attachement inviolable à la Religion, tout me fait un devoir de vous signaler les graves inconvénients de la mesure à laquelle Votre Excellence m'invite à concourir et de lui déclarer que jusque-là je m'abstiendrai d'y participer."³

Lorsque parurent les ordonnances du 16 juin 1828 relatives aux écoles ecclésiastiques, qui limitaient le nombre des aspirants au sacerdoce et excluaient de l'enseignement les membres des congrégations non autorisées, et notamment les Jésuites⁴, l'opposition de l'ensemble de l'épiscopat et de beaucoup de catholiques influents se cristallisa contre le gouvernement. L'application de l'ordonnance sur l'enseignement primaire allait être fortement perturbée : plusieurs évêques refusent la collaboration demandée par Vatimesnil pour l'établissement des Comités d'arrondissement ; de plus en plus l'Eglise se détache de l'Université et l'opinion catholique s'élève contre le caractère vexatoire du monopole qu'elle tend à instaurer. L'avocat Berryer accuse le système universitaire d'être en opposition avec les engagements de la Charte. Félicité de La Mennais, dans son livre : *Des progrès de la Révolution et de la lutte contre l'Eglise*, dénonce dans le

¹ Mémorial Catholique, t. X, p. 6 et sq.

² Op. cit, t. X, p. 17.

³ Voir en Annexe II le texte de cette lettre.

⁴ Cf. Etudes Mennaisiennes, n°16, ch. IV

ministre un nouveau Julien L'Apostat, et lance un appel à la liberté scolaire : "Nous demandons, pour l'Eglise catholique, la liberté promise par la Charte (...) Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation".¹

Un certain nombre de Libéraux, dont le journal *Le Globe* est l'organe, réclament également l'émancipation de l'école, au nom de leurs idéaux : "Libérons, disent-ils, l'école populaire !"

Ainsi les Ordonnances d'avril et juin 1828 ont provoqué le sursaut des partisans de la liberté d'enseignement : leur voix saura bientôt se faire entendre dans le pays.

L'action du ministre Vatimesnil eut également pour conséquence une renaissance de l'enseignement mutuel : à Paris, les souscripteurs de la Société pour l'Enseignement Élémentaire passent de 394 en 1826 à 2200 en 1828 ; en province, vingt-deux filiales se reconstituent. On fonde de nouvelles écoles mutuelles, saluées par la presse libérale, et neuf écoles de formation de maîtres à cette méthode.

Parallèlement, on le sait, se multiplient, dans une louable émulation, les écoles où l'on pratique la méthode simultanée, comme dans celles des frères.

Mais les jours du ministère étaient comptés : en août 1829, au comte de Martignac succède un ultra-royaliste, le prince de Polignac².

J.M. de la Mennais sollicite l'aide du gouvernement

M. de la Mennais continuait de demander des subsides au gouvernement, réussissant parfois, échouant le plus souvent. Lui-même fait le récit de ses tribulations lorsque, trois jours après la chute de Vatimesnil³, ministre de l'Instruction publique, il écrit à Montbel, son successeur, pour lui exposer la situation financière de sa congrégation :

¹ Op. cit., p. VIII et IX.

² Jules Auguste Armand, Prince de POLIGNAC (1780-1847), Pair de France, ambassadeur à Londres de 1823 à 1829.

³ Le ministère Martignac tombe le 8 août 1829 ; la lettre de M. de la Mennais est du 11 août.

"En 1828 et en 1829, j'ai demandé à Son Excellence le ministre de l'Instruction publique que mes frères participassent aux secours alloués dans le budget de l'Etat pour encouragement de l'instruction primaire.

En 1828, Son Excellence me fit l'honneur de me répondre en deux lignes qu'il n'y avait pas lieu de m'accorder ce que je demandais. En 1829, Son Excellence a été plus polie, car elle ne m'a pas répondu.¹

Cependant mes frères (..) sont au nombre de 200 et dirigent, en Bretagne, 90 écoles dans lesquelles 12.000 enfants au moins apprennent à servir Dieu et le Roi. De jour en jour, on apprécie mieux les services qu'ils rendent ; leur présence dans une paroisse est considérée, par tous les gens de bien, comme un véritable bienfait, de sorte que de toutes parts on se presse pour en obtenir : j'en ai placé 39 depuis treize mois.

Ces placements multipliés épuisent mon noviciat ; cependant il devrait être nombreux, pour entretenir les écoles déjà établies, et pour en fonder de nouvelles.

Ce n'est pas qu'il ne se présente assez de sujets ; mais la plupart ne sont riches que de leur bonne volonté et ne peuvent, par conséquent, faire aucun sacrifice d'argent pour embrasser un état qui ne leur rapporte rien non plus qu'à leurs familles ; d'un autre côté, je suis obligé de les prendre très jeunes pour les bien former et les bien instruire, d'où il résulte que leur éducation me coûte beaucoup et que je ne puis, faute de ressources, qu'en recevoir un nombre insuffisant.

Mgr l'évêque d'Hermopolis², qui connaissait toute l'importance de cette oeuvre, me donnait tous les ans 2.000 f (..) J'ose espérer que Votre Excellence daignera avoir égard à mes justes réclamations et qu'elle accordera au noviciat de Ploërmel un secours de 4.000 f, prenant en considération le refus que j'ai éprouvé l'année dernière."

M. de la Mennais fit parvenir copie de cette lettre au comte de Chazelles, préfet du Morbihan, le priant d'appuyer sa requête, ce que celui-ci fit très volontiers³. Ce fut d'ailleurs par l'intermédiaire du préfet que la subvention, d'un montant de 4.000 f., fut adressée à Ploërmel⁴.

¹ Pourtant l'abbé de la Mennais avait confié sa lettre à M. Ambroise Rendu, Conseiller de l'Université, en lui adressant une explication détaillée de sa situation. (Lettre du 5 avril 1829. AFIC, (102-3).

² Denis Antoine Luc FRAYSSINOUS, évêque in partibus d'Hermopolis, Grand Maître de l'Université, ministre des Affaires ecclésiastiques de 1824 à 1828.

³ Lettre au ministre, datée du 26 août 1829, Arch. dép. du Morbihan.

⁴ La lettre de remerciement de M. de la Mennais est du 31 octobre 1829. Arch. départ. du Morbihan.

Les écoles centrales

Il n'avait pas échappé à M. de la Mennais que le séjour des Frères dans les presbytères pouvait constituer une sérieuse épreuve pour certains d'entre eux. Les visites qu'il leur faisait étaient trop rapides pour leur inculquer profondément le sentiment de leur appartenance à la famille. Privés de toute relation avec des confrères, vivant dans un milieu qui n'était pas le leur, les Frères auraient pu se décourager et perdre l'esprit de leur état.

Pour remédier à ces dangers et assurer la cohésion de toutes ces petites écoles, le fondateur établit des maisons centrales, dont le directeur avait le contrôle et le soin de tous les établissements groupés autour du sien. Il devait visiter les Frères, les soutenir dans leurs difficultés, inspecter leur classe et veiller à leur santé spirituelle et corporelle. En retour, les Frères venaient de temps en temps passer un jour de congé à la maison centrale, afin de s'y retremper dans la vie de famille et d'y entretenir l'esprit fraternel.

A ces besoins d'ordre psychologique et spirituel, s'en ajoutaient d'autres de caractère administratif que M. de la Mennais détaille dans son rapport de 1830 :

*"Des écoles isolées, sans liaison entre elles, sont exposées à être souvent suspendues, soit parce que le maître tombe malade, soit parce qu'il se dégoûte et qu'il se retire (...) Aussitôt que nous sommes instruits qu'une de nos écoles est privée du Frère qui la dirige, un autre Frère part de la maison la plus voisine et va le remplacer. Ayant, de distance en distance, des maisons destinées à servir de centre aux écoles groupées autour d'elles, les remplacements, la surveillance, les voyages, en un mot les communications de tous genres entre les Frères deviennent faciles. Dans ces maisons, nous plaçons toujours plus de Frères qu'il n'en faut, afin qu'on en puisse détacher au moins un, en cas de nécessité."*¹

Seuls les établissements où les Frères étaient à leur ménage pouvaient jouer ce rôle : celui de Guingamp, par exemple, où les Frères vivaient encore au presbytère en 1830, n'était pas une école centrale ; mais il était sur le point de le devenir, parce qu'on y bâtissait une maison pour les Frères. Quand elle sera achevée, écrivait M. de la Mennais, elle servira de centre à huit écoles déjà fondées dans un rayon de trois ou quatre lieues."²

¹ AFIC, 80-2.

² Id.

Ainsi, en même temps qu'elle s'étend par le nombre de ses implantations scolaires, la congrégation des Frères continue de se structurer, quant à l'organisation interne. Par ailleurs, le fondateur a le souci de la formation initiale, qui désormais est assurée essentiellement à la maison de Ploërmel et d'une formation permanente dont le besoin se fait sentir à mesure du développement de l'oeuvre.

Un projet d'école normale à Plermel

Le ministre Vatimesnil s'intéressait beaucoup à la création d'écoles normales pour la formation des futurs instituteurs et, peu de temps avant la chute du gouvernement Martignac, il avait, en août 1829, demandé aux préfets de présenter aux conseils départementaux un projet d'école normale adapté aux besoins locaux. E. Rendu remarque¹ :

"Ces recommandations ne furent pas stériles car plusieurs écoles normales furent organisées dans l'année même. Et quand la loi de 1833 fit de ces écoles une institution générale et obligatoire, la France en comptait déjà 47."

Celle de Rennes ne fut ouverte qu'en 1831, mais dès 1828, le projet en était déjà établi, comme l'indique l'abbé de Chazelles, préfet du Morbihan, lors de la session du conseil général de 1828 :

"Un projet de classes normales, destinées à former des maîtres pour les écoles primaires, vient d'être communiqué par Son Excellence le ministre des Affaires ecclésiastiques à M le recteur d'académie (...). Je suis très partisan de la mesure et je crois son adoption d'autant plus facile ici que le pensionnat de l'abbé Daudé² offre la possibilité de former des maîtres pour les écoles primaires et qu'il suffirait que le ministre accordât annuellement une somme de 12 à 1500 f qui serait ajoutée à celle de 3600 f que vous allouez déjà aux élèves boursiers, pour remplir le but proposé."³

Le Conseil général n'entra pas dans les vues du préfet et s'abstint de voter "pour ne pas se laisser entraîner à de nouvelles dépenses".

¹ E. RENDU, Essai sur l'Instruction publique et particulièrement sur l'Instruction primaire, p. 120.

² L'abbé Daudé avait ouvert une pension à Vannes

³ Arch. dép. du Morbihan.

La question des écoles normales était donc posée et les responsables des congrégations vouées à l'enseignement ne pouvaient l'ignorer. Les Frères des Ecoles Chrétiennes furent plusieurs fois sollicités par les villes et les préfets d'annexer des cours normaux à leurs écoles pour la formation de maîtres de campagne¹. De même, les Marianistes et les Frères de la Croix avaient placé dans leurs objectifs "la formation d'écoles normales pour élever des instituteurs pour les campagnes."²

Les projets de Vatimesnil auraient pu inquiéter M. de la Mennais : il les fit siens et résolut d'ouvrir une école normale à Ploërmel pour les maîtres laïcs, qui seraient d'une certaine façon les collaborateurs de l'oeuvre d'éducation populaire déjà entamée par les frères.

Nous n'avons malheureusement aucun document exposant ses idées à ce sujet : ce sont deux rapports d'inspecteurs qui nous les révèlent. L'inspecteur Jégou écrit au recteur d'académie en juillet 1829 :

"On dit que, dans le vaste bâtiment de Ploërmel, on admettrait comme externes et à peu de frais, des candidats laïcs. Je connais des jeunes gens de mérite qui, avec la certitude d'un sort honnête, consacreront volontiers leurs talents aux fonctions d'instituteurs primaires."³

Le rapport de l'inspecteur Rabillon est plus explicite :

"Le pensionnat normal de la maison de Ploërmel est , pour ceux qui veulent se former à l'enseignement primaire sans entrer dans l'ordre et en restant laïcs. Les dortoirs qu'on leur destine paraissent pouvoir en contenir près de 100. Quant à l'école normale d'externes, on les recevra en nombre illimité. Voilà pour l'académie une excellente école normale qui ne coûtera rien. Vous savez d'ailleurs que M. de la Mennais se propose de former des écoles normales d'externes dans ses principaux établissements, tels ceux de Dinan, Tréguier Fougères, Vitré, Quintin. (...) J'ai aussi entretenu le comité des écoles à Vannes de l'établissement des écoles normales : les projets de M. de la Mennais ont paru pleinement y répondre. M. le préfet fera connaître au ministre cette précieuse ressource ; il m'a d'ailleurs déclaré qu'il serait bien difficile d'obtenir des fonds du département pour l'établissement d'écoles normales telles que les conçoit le ministre."⁴

¹ Cf. RIGAULT, Op. cit., IV, p. 468.

² Id., chap. III.

³ Arch. nat. F 17 10214.

⁴ Arch. nat. F 17 10214.

M. de Vatimesnil était tombé avec le ministère Martignac. Son successeur au portefeuille de l'Instruction publique, de Montbel resta seulement trois mois en fonction, cédant la place au comte Guernon de Ranville ¹. Ce dernier obtint du Roi la signature d'une ordonnance du 14 février 1830, relative à l'enseignement primaire : toute commune (ou groupe de communes) devait entretenir une école et assurer le traitement du maître. Dans son article 10, l'ordonnance prescrivait "la généralisation des écoles modèles", à raison d'au moins une par académie.

Ainsi était repris le projet de Vatimesnil. Mais il aurait fallu au ministre deux années pour assurer la réalisation de son plan ; il disposa de cinq mois à peine : survint la Révolution de Juillet 1830, qui emporta le ministère en même temps que le trône des Bourbons. Elle eut ses répercussions jusqu'à Ploërmel : la situation politique nouvelle, avec l'arrivée au pouvoir des Libéraux, ne permit pas à M. de la Mennais de faire aboutir ses projets.

L'expansion se poursuit : 20 écoles nouvelles dans quatre départements

L'histoire de la fondation des écoles ouvertes en 1829 et 1830, notamment avec les secours du conseil général en ces dernières années du régime de la Restauration, concerne quinze écoles dans le département des Côtes-du-Nord, soit trois fois autant que dans l'ensemble des autres départements où s'était implanté l'Institut des Frères ; une seule en Ille-et-Vilaine, deux dans le Morbihan, deux dans la Loire-Inférieure. Seul en effet le conseil général du premier département vota des subventions pour encourager le développement des écoles fondées par M. de la Mennais.

¹ Bonaventure GUERNON DE RANVILLE, magistrat, qui fut procureur du Roi à Limoges, Grenoble puis Lyon avant d'accéder au gouvernement

Localité	Date	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
(Côtes-du-Nord) :				
IFFINIAC	1829	--	F. Isaïe (Jean Chasles)	
PLOUASNE	1829	80	F Firmin (Jean-François Choupeaux)	"dans le porche de l'ancienne église", disent les <i>Annales</i> .
POMMERIT-LE-VICOMTE	1829	80	F. Alexis (Jean-Fois Le Leuyer)	Dans une maison louée par la commune.
CALLAC	1829	80	F Séverin (Séverin Lavairye)	Dans une maison particulière
NAZARETH	1829	60	F Cyprien (François Bourrier)	La paroisse de Nazareth dépendait de la commune de Corseul.
PLOUAGAT	1829	60	F. Césaire (Julien Nicoul)	Dans une maison louée.
PLEUBIAN	1829	--	F. Armel (Jean-François Le Joly)	"Dans l'unique salle du pauvre presbytère" puis "dans le grenier d'une maison du bourg..." ¹
ST-NICOLAS-DU-PELEM	1829	50	F Augustin (François Martin)	Dans une maison particulière ; mais le local est trop exigü.
BOURBRIAC	1829	70	F Irénée (Yves-Marie Le Guyader)	Grâce à la générosité du curé, M. Bidan.
BELLE-ISLE-EN-TERRE	1829	70	F Médéric (Louis Razaët)	
BINIC	1829	110	F. Alphonse (Pierre Laroche)	Dans un ancien magasin

¹ "Ce fut dans ce grenier que mes élèves et moi passâmes le rude hiver de 1829, absolument sans feu". Mémoires d'un Ancien, in Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne, n°3, le février 1875, p. 55.

Localité	Date	Nombre d'élèves	Frères instit.	Observations
PLENEUF	1830	100	F. Léandre (Toussaint Noël)	Appartement attenant au presbytère, cédé par la fabrique paroissiale.
ST-JOUAN-DE-UISLE	1828 ?	--		
LE GOURAY	1830	70	F Magloire (Yves-Marie Le Hellec)	
PLAINTEL	1830	70	F Emmanuel (Pierre Aubry)	Dans un bâtiment concédé par le curé.
<i>(Ille-et-Vilaine) :</i>				
VITRÉ	1829	160	F Clément (Pierre Balème)	A la demande des curés de la ville et de la municipalité. Deux classes sont installées en janvier, et deux autres à Pâques.
<i>(Morbihan) :</i>				
ST-MARTIN-SUR-OUST	1830	65	F. Joseph-Marie (Joseph Coquantif)	
SAUZON	1830	80	F. Elizée (Jean Dupas)	Recteur et municipalité conjuguent leurs efforts.
<i>(Loire-Inférieure) :</i>				
GUERANDE	1829	100	F Adolphe (François Le Barbier)	Une fondation pieuse (M. de Kersalio) à l'origine de l'école, soutenue par le maire et le curé.
VIGNEUX	1830	60	F Camille (François Raymbault)	Classe installée dans le salon du presbytère

L'école de Bourbriac (1829)

Nous prendrons comme exemple d'école fondée avec l'aide des subventions du Conseil Général, celle de Bourbriac, en 1829. Cette paroisse, d'environ 4000 habitants, située à 11 km au sud de Guingamp, avait appartenu à l'ancien évêché de Tréguier.

Grâce à la générosité du curé, M. Bidan, ami de Jean-Marie de la Mennais, la commune de Bourbriac put avoir son école, en 1829. Un rapport, daté de 1830, constate que "le curé a dépensé 6000 f. de son patrimoine pour avoir deux Frères chez lui, et pour arranger, indépendamment des classes, une cuisine et une jolie salle où les écoliers mangent à midi les petites provisions qu'ils ont apportées le matin."¹

Le F. Irénée Le Guyader² ouvre l'école, dans la maison bâtie aux frais du curé, et le succès ne tarde pas à couronner ses efforts. Le Recteur d'académie appuie près du ministre de l'instruction publique une demande de subvention présentée le 6 mars 1830 :

*"Aucune école ne mérite mieux, par les succès prodigieux qu'elle obtient, les encouragements de Votre Excellence. Un secours accordé à cet utile établissement, en le mettant à même de suffire à l'empressement des familles, sera une récompense bien méritée pour le respectable ecclésiastique qui (...) épuise toutes ses ressources pour l'avantage de ses paroissiens."*³

Une nouvelle classe est rendue nécessaire par le nombre des élèves :

M. de la Mennais envoie, en novembre 1830, le jeune F. Armand, qui pourra enseigner le dessin aux élèves.⁴ En 1831, l'école compte 70 élèves.

Le conseil municipal, constate le 11 mai 1831 :

*"L'instruction de la jeunesse est confiée à deux frères de l'école chrétienne qui sont très zélés et auxquels une grande partie des habitants envoient leurs enfants ; en établir une autre, ce serait faire une dépense sans aucun but utile, car les frères seront toujours préférés."*⁵

¹ Rapport autographe de l'abbé de la Mennais, AFIC, 80-2.

² F. Irénée (Yves-Marie LE GUYADER), né à Guingamp le 16 juin 1805, placé à Corps-Nuds, puis à Bourbriac où il reste jusqu'en 1840.

³ Registre de correspondance du Recteur d'académie, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

⁴ F. Armand (Mathurin CHARDEVEL), originaire de Merdrignac, entré à Ploërmel le 26 octobre 1828. Cf. Lettre au F. Irénée du 29 octobre 1830, L. & C., I, p. 128.

⁵ Arch. municipales de Bourbriac.

Le conseil vote donc, unanimement, un loyer annuel de 160 f. au profit du curé, propriétaire de l'école.

En 1833, M. Bidan, nommé curé de Lannion, quitte la paroisse de Bourbriac ; son successeur, M. Gautho, encourage l'école et soutient les frères. En 1834, ceux-ci comptent 100 élèves, et l'école a la réputation d'être bien dirigée. L'inspecteur constate, en 1835, parlant du F. Irénée : "Cet instituteur réunit une bonne conduite, une capacité suffisante et un zèle ardent ; aussi personne ne lui refuse son estime."¹

Une politique volontariste : Vitré, (janvier 1829)

A la différence du conseil général des Côtes-du-Nord, ceux des autres départements ne s'intéressèrent pas, après 1828, à la création de nouvelles écoles par le vote de subventions qui pouvaient couvrir les frais de fondation demandés par M. de la Mennais. Ainsi s'explique que cinq écoles seulement furent ouvertes dans cette période dans les trois autres départements, dont une seule en Ille-et-Vilaine.

La commune de Vitré, chef-lieu d'arrondissement, comptait alors 9000 habitants. Dès 1825, il avait été question d'y établir des Frères : le sous-préfet, Comte Augustin De Langle, s'en entretient avec le préfet, se disant "d'accord avec le maire pour désirer cette amélioration."²

La ville était divisée en trois paroisses : maire et curés se concertent pour la création d'une école tenue par les Frères de l'Instruction chrétienne ; mais ils vont se heurter à l'opposition d'une minorité influente et très résolue.

Les contacts sont pris et, sur la demande du maire, l'abbé de la Mennais lui envoie un exemplaire du *Prospectus* et il délègue son assistant, l'abbé Co&lro, pour aller visiter la maison que la commune se propose d'acquérir. En adressant au maire son compte-rendu, celui-ci ajoutait :

¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor.

² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

*"Vous pouvez tenir pour certain que, si vous acquérez ce local, notre supérieur général, M de la Mennais, au nom duquel j'ai visité ces lieux, vous donnera tel nombre de frères que vous désirerez, en se conformant d'ailleurs au Prospectus."*¹

Avant l'arrivée des Frères, la municipalité subventionnait deux écoles, qui réunissaient en tout une centaine d'élèves ; elle avait établi l'une d'elles dans l'ancienne collégiale de la Magdelaine, près du château. Trois maîtres privés donnaient en outre l'enseignement à une soixantaine d'enfants. Tous ces écoliers appartenaient à la classe pauvre, car la clientèle bourgeoise allait au collège.

Lors de la séance extraordinaire du 4 janvier 1828, fut décidée l'acquisition des maisons prébendales qui avoisinaient la Magdelaine et les réparations et aménagements nécessaires pour y installer la nouvelle école, le maire, Charles Hardy, ayant obtenu l'adhésion d'une majorité de conseillers.

Mais à la séance suivante, le 22 janvier, les Libéraux du Conseil, conduits par l'avocat Joseph Thomas de la Plesse présentèrent une réclamation vigoureuse, qui devait être annexée au procès-verbal et adressée au préfet. Elle était signée de 83 notables de la ville. Les protestataires demandaient le rejet d'une mesure qu'ils jugeaient onéreuse ; ils affichaient leur préférence pour l'enseignement mutuel qu'ils affirmaient plus économique et plus conforme au besoin du pays.

Ils déclaraient que la congrégation des frères, n'étant sanctionnée par aucune disposition législative n'avait point d'existence légale, ajoutant, par une confusion avec celle des Frères des Ecoles chrétiennes, que ses règlements exigeaient la présence de trois membres au moins dans chaque maison.

En faisant parvenir au préfet cette réclamation, le sous-préfet de Vitry en relevait lui-même les outrances et les erreurs :

"Dire que l'association des frères de l'Instruction chrétienne est illégale, lorsqu'une ordonnance royale l'a reconnue, approuvée et sanctionnée, c'est ôter le droit au Roi de rendre une ordonnance, c'est empiéter sur les pouvoirs du Souverain".

¹ Lettre du 18 décembre 1827, Arch. dép. de Rennes, 1 V 1481

Le dossier de l'affaire, visé par le préfet, monta jusqu'au ministre, qui approuva la position du maire et de la majorité du conseil municipal.

Quand les trois Frères arrivent, au mois de décembre 1828, les travaux étaient loin d'être achevés. Le directeur se nommait F. Clément¹ ; deux classes seulement étaient prévues, le troisième frère devant s'occuper de la cuisine et de toutes les tâches matérielles. L'école s'ouvrit le 2 janvier 1829.

D'après une inspection faite deux mois plus tard, les enfants dans la deuxième classe apprenaient la lecture, les prières et le catéchisme et, dans la première, ils ajoutaient à l'étude de ces rudiments celle de l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, la grammaire et l'histoire. Les rétributions variaient de 0 f. 40 à 1 f. 50 et elles étaient employées à payer le traitement du Frère cuisinier ; les deux autres émargeaient au budget communal pour la somme de 1200 francs.

Dès le deuxième mois, le nombre des élèves "excéda de beaucoup 80 dans chaque classe" et il fallut en ouvrir deux autres à la rentrée de Pâques ; en juillet, le nombre des enfants atteignait trois cents.

M. de la Mennais envoya encore deux autres Frères à la rentrée de septembre et ouvrit un pensionnat.

"J'ai sept frères à Vitré, pouvait-il écrire en janvier 1830. La ville leur donne 1200 f et ils sont fort à l'aise. Il y a quatre classes, deux gratuites et deux payantes. Nous avons de plus une retenue ; c'est-à-dire que les enfants restent sous la surveillance des Frères depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir ; quelques-uns sont pensionnaires et tout cela produit un revenu assez considérable".²

Le fondateur n'était pas le seul à se féliciter du développement rapide de l'école : "elle avait déjà obtenu les éloges les plus flatteurs du préfet" et, quant au maire et à son conseil, "ils avaient d'autant plus de plaisir à constater son état florissant que les sacrifices faits par la ville étaient extrêmement modérés".³ Une cinquième classe fut encore créée, afin de dédoubler la grande classe des payants, qui comptait 75 élèves.

¹ F. Clément (Pierre BALÈME), né à Ploec le 8 avril 1801, et entré au noviciat de Dinan en 1823.

² Rapport de 1830. AFIC, 80-2.

³ Délibération du 28 mars 1829, Arch. municipales.

Des résultats aussi probants, obtenus en si peu de temps par les Frères, eussent dû, semble-t-il, leur attirer l'approbation générale. Mais leurs adversaires, dominés par l'esprit de parti et les préjugés antireligieux ne désarmaient pas. Après la Révolution de Juillet, les Libéraux prirent le contrôle de la mairie de Vitré : leur premier soin fut d'expulser les Frères de la Magdelaine et de les priver désormais de toute subvention municipale.

Toute une population soutient son école : Sauzon (1830)

Sauzon, est un petit port de pêche situé au nord de Belle-Ile, à sept kilomètres du chef-lieu, Le Palais. La commune comptait, en 1830, environ 1400 habitants.

On trouve, aux archives du département, une pétition des habitants de Sauzon "pour les aider à établir une école tenue par un frère de l'institution fondée par l'abbé Deshayes."¹ Maire et recteur la soumettent à l'approbation du sous-préfet.

La pétition parvient au ministre, par l'intermédiaire du recteur d'académie de Rennes, qui l'appuie :

*"Demande d'un secours de 600 francs pour l'établissement d'une école primaire à Sauzon, commune assez populeuse, qui a toujours été jusqu'ici privée d'école primaire. Cependant les habitants, qui presque tous se livrent au commerce maritime, auraient le plus grand besoin d'instruction élémentaire. L'administration locale désirerait confier l'école à un frère de l'Instruction chrétienne, mais les ressources de la commune sont insuffisantes."*²

Le Bureau de Bienfaisance de la ville du Palais joint ses instances pour l'obtention d'un secours :

*"La fondation et le succès de cette école pousseront les habitants des différentes communes de Belle-Ile à seconder le zèle de M le maire du Palais pour la propagation de l'instruction primaire dont cette île était presque entièrement dépourvue."*³

¹ Pièce du 2 février 1830. Arch. dép. du Morbihan, série T. On voit que le souvenir de l'abbé Deshayes, connu comme fondateur des Frères, reste vivace dans le diocèse de Vannes.

² Registre de correspondance du recteur, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

³ Délibération du 14 mai 1830. Arch. dép. du Morbihan.

Arrive la Révolution de Juillet 1830. Le vent politique a tourné. Le frère Elisée ¹ est en poste, hébergé et nourri par le recteur ; il réunit en hiver 80 écoliers, et seulement 50 en été, car les jeunes marins embarquent pour la pêche à la sardine. L'inspecteur qui le visite à la rentrée de 1831 reconnaît les qualités de ce jeune frère :

"Cet instituteur enseigne à lire et à écrire très bien et même le calcul. Il est rempli de zèle et de bienveillance et il a fait depuis environ dix-huit mois qu'il est à Sauzon, des écoliers qui lisent et écrivent fort bien. Il rendrait à cette commune des services très grands si la petite chambre où il entasse les élèves pouvait en recevoir un plus grand nombre. Ce frère ne s'occupe nullement de politique et jamais il n'entretient ses élèves que de l'objet de leurs études."

Cependant la politique l'a rattrapé ; en effet le nouveau gouvernement favorise désormais l'enseignement sous le mode mutuel, et n'apprécie plus les congréganistes. Ce que déclare sans ambages l'inspecteur dans son rapport :

"Malgré les belles qualités de cet instituteur, il serait à désirer qu'on puisse en procurer un à cette commune qui n'appartienne pas à une congrégation qui est certainement ennemie des principes de notre gouvernement (...) Mais la commune de Sauzon n'a presque aucune ressource et elle serait hors d'état d'entretenir un instituteur"²

Certes le maire de Sauzon a fait de grands efforts, avec le soutien des habitants et quelques secours obtenus du département pour construire *"un bâtiment bien disposé qui pourrait recevoir 120 élèves et qui économiserait à cette pauvre commune les frais assez élevés de location d'une salle très petite et si inconvenante pour l'école."*³

Mais il a besoin d'aide pour l'achever : "Le bâtiment est arrivé à la charpente et il en coûterait 4 à 500 francs pour le finir (...) Il comprendra la mairie, l'école et un grenier d'abondance", écrit le sous-préfet⁴. Mais le préfet répond : "La condition du secours, c'est d'adopter la méthode mutuelle."

¹ F. Elisée (Jean DUPAS), né à St-Jean d'Ercé (I. & V.) le 8 février 1804, entré au noviciat de Ploërmel en 1826, décédé à Hillion en 1851.

² Rapport du 1er septembre 1831. Arch. dép. du Morbihan, T 3

³ Id.

⁴ Lettre du 14 septembre 1831. Arch. dép. du Morbihan.

Le secours est accordé, et l'école achevée. Un état de 1832 constate une augmentation des effectifs : "120 élèves. On a bâti l'année dernière une maison d'école, mais elle est mal située et trop petite. On en bâtera une autre l'année prochaine."

Dans son rapport au ministre, M. de la Mennais parle des efforts conjugués de tous les habitants pour aider leur école :

"Les arrangements varient avec les localités : il y en a de très singuliers. A Sauzon, par exemple, on soutient l'école par le moyen d'une cantine ; tous les habitants sont convenus, d'après l'avis du recteur et du maire, d'aller boire de préférence dans ce cabaret privilégié, tenu au compte de la commune et dont le produit est appliqué à l'entretien du frère. Grâce à ce revenu, fort extraordinaire assurément, l'école est gratuite."¹

Sans doute les habitants sont-ils d'accord pour soutenir l'école du Frère ; mais celle-ci compte des ennemis bien placés, qui l'emporteront : le Frère devra quitter Sauzon à la rentrée de 1834.

Une fondation pieuse à l'origine d'une école : Guérande (1829)

La seule école fondée en 1829 en Loire-Atlantique par l'abbé de la Mennais fut celle de Guérande. On sait qu'il avait songé, en 1822, sur la suggestion de l'inspecteur Poirrier, à y implanter un noviciat, mais le projet n'avait pas eu de suite². La cité, qui conserve encore son enceinte médiévale, comptait alors, avec l'agglomération et les bourgs annexes, 8000 habitants.³

A la manière de ce qui se pratiquait sous l'Ancien Régime, l'ouverture de l'école de Guérande fut le résultat d'une fondation pieuse. En 1827, M. Fouquer de Kersalio achète, puis fait réparer une maison qu'il donne à la ville, sous la condition qu'elle servirait à loger une école gratuite tenue par les Frères. Il fait en outre don à la commune d'une somme de 9000 francs, dont les intérêts, 400 francs aideraient à former le traitement des maîtres. La situation lamentable de l'instruction à Guérande

¹ Rapport de 1832. AFIC, 80-2.

² Cf. Séance du Comité cantonal de Guérande, tenu sur convocation de l'Inspecteur Poirrier, le 27 juillet 1822. Arch. municip. de Guérande.

³ A cette époque, la commune de Guérande inclut Saille, Trescalan et Le Pouliguen.

était le motif de cette fondation généreuse : l'unique instituteur réunissait, en 1829, 56 élèves. Muni d'un brevet de 3ème degré, il pratiquait la méthode individuelle. Le collège ecclésiastique, qui recevait les enfants de la bourgeoisie, ne possédait pas de classe primaire.

Les *Annales* de l'école ont conservé le souvenir de l'installation des frères à Guérande, en 1829 :

"M. de la Mennais vint lui-même conduire les trois Frères¹ et les installer le 24 août. L'installation eut lieu, le dimanche matin, en présence de M Cornu, curé de Guérande, assisté de ses deux vicaires, de M. de Couéssin, maire, des membres du conseil municipal et de plusieurs autres notabilités de la ville. Après la grand 'messe, le clergé de la paroisse, les chantres et les officiers de l'église vinrent à l'école avec croix et bannières pour chercher les Frères et leurs élèves. (Ceux-ci) furent mis sur deux rangs ; on entonna le Veni Creator et le cortège se rendit à l'église, suivi des autorités et d'une immense population qui paraissait heureuse de voir une cérémonie semblable. M de la Mennais fit à la grand 'messe une instruction sur la nécessité de donner une instruction chrétienne aux jeunes gens : il prêcha d'une manière très éloquente et très persuasive. Les classes commencèrent le lundi matin : le F Adolphe prit 50 élèves et le F Marc le reste. Les enfants étant trop nombreux pour le local, les autorités durent renvoyer à leurs familles tous les enfants qui n'avaient pas 8 ans. 30 furent ainsi congédiés."

Pour assurer un complément de ressources, le conseil municipal vota une somme de 500 francs et rendit payante une des deux classes. Il acquitta aussi tous les frais de premier établissement : indemnité de fondation, mobilier personnel des Frères, tables et bancs pour les élèves.

On s'installa dans la petite maison donnant sur la rue Sainte-Catherine. Il ne subsiste aujourd'hui de l'école d'origine que quelques pans de murs.

Six mois après l'ouverture des classes, le conseil "se plaisait à constater que les bienfaits qui résultent de cet établissement surpassaient son attente."

En 1831, l'école compte 185 élèves, l'exiguïté des salles ne permettant pas d'en recevoir davantage.

¹ F Adolphe (François LE BARBIER), né à Trédion (Morb.) le 8 mars 1807, entré au noviciat en 1823, décédé à Guérande en 1853.

F Marc (Joseph RONCIN), né à Plémet en 1810, entré à Ploërmel en 1827, décédé au Coudray en Pléssé, en 1881.

F Dorotheé (Jean-Marie AUDRAN), né à St-Martin en 1807, entré à Ploërmel en 1827. Ce dernier assurait l'emploi de cuisinier et aidait le F. Marc dans ses moments libres.

CONCLUSION

Une page se tourne

La chute de Villèle paraissait ouvrir pour l'institut des Frères des perspectives encourageantes. Mais dès 1830 les événements politiques allaient, une fois de plus, troubler le cours des choses.

On peut en juger par une lettre de M. de la Mennais au nouveau préfet, nommé par le gouvernement après la Révolution de Juillet :

*"En 1829, le conseil général vota la même somme de 4000 f pour fonder dix autres écoles dans le département dans le courant de 1830." Deux de ces écoles étaient déjà ouvertes. "Je devais m'entendre dans ce mois-ci avec M. le préfet, poursuit l'abbé de la Mennais, pour déterminer les lieux où seraient établies celles qui manquent (...) C'est à vous de juger où vous voulez les placer ; quand vous m'aurez fait connaître vos intentions à cet égard, je mettrai le plus grand zèle à les remplir."*¹

Le préfet écrivit en marge :

"Il n'y a pas lieu de répondre à ce paragraphe."

C'était la fin de la collaboration entre M. de la Mennais et les autorités départementales. Une page était tournée. Le nouveau régime, issu de la Révolution de Juillet, loin de protéger les écoles congréganistes, va mettre tout en oeuvre, du moins à l'échelon local, pour entraver leur développement et favoriser l'école mutuelle. Une nouvelle bataille scolaire s'annonce.

État de l'Institut en 1830

Sur les 104 établissements qui avaient été ouverts de 1817 à 1830, 92 existaient au 21 janvier 1830, d'après une statistique de M. de la Mennais. Ils se répartissaient comme suit :

¹ Lettre du 8 septembre 1830, Arch. dép. des Côtes-d'Armor.

71 avaient un seul Frère ; 11 en avaient deux et 10 en possédaient trois ou davantage.

Quatre écoles étaient annexées à des collèges ecclésiastiques et celui de Saint-Malo avait confié à un Frère sa classe préparatoire.

Aucun établissement à deux Frères n'était autonome et même, à Pontivy, les trois Frères vivaient toujours au presbytère. Les Frères n'étaient "à leur ménage", selon l'expression du temps, que dans neuf établissements : ceux de Ploërmel, Dinan, Tréguier, Saint-Servan, Fougères, Vitré, Lannion, Quintin et Guérande. Les six premiers nommés possédaient aussi un pensionnat.

La date de 1830 marque la fin d'un régime politique en France avec la Révolution de Juillet et l'avènement de Louis-Philippe Ier ; ce changement ne fut pas sans répercussion dans le domaine de l'enseignement primaire, comme dans celui des relations de l'Etat avec la religion. A ce titre, l'Institut des frères est doublement concerné.

Il a connu, sous le régime de la Restauration, une expansion continue, malgré les difficultés extérieures et les crises inévitables d'une période de croissance. La période qui s'ouvre alors lui réserve des épreuves plus redoutables : son développement va être systématiquement entravé ; ses méthodes d'enseignement seront contestées et parfois récusées officiellement ; un état de concurrence avec un autre type d'écoles va s'instaurer. L'existence même de la congrégation des frères sera publiquement menacée.

Beaucoup plus tard, l'un des prédicateurs de la retraite, à Ploërmel, l'abbé Robillard, rappellera aux Frères ces deux phases de leur histoire, pour en tirer leçon :

*"La Providence a permis que votre Institut a pris naissance et a pu croître pendant dix ans sous un régime protecteur. Mais pendant les vingt ans qui suivirent, aucune peine ne lui a été épargnée. Il a subi toutes les avanies d'un pouvoir malveillant et hostile (...). Toutes ces épreuves n'ont pu l'ébranler et n'ont eu pour résultat que de séparer l'ivraie du bon grain."*¹

La période qui s'achève au mois de juillet 1830 avait constitué, en effet, pour la jeune congrégation des Frères un temps de renforcement intérieur et d'expansion. Il lui faudrait désormais affronter les nouveaux défis.

¹ Sermon prononcé par l'abbé Robillard, à la retraite de 1853

ANNEXE 1

Autorisation au frère Eléonore d'ouvrir une école à Paimpol

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance royale du 8 avril 1824, nous accordons par la présente au frère Eléonore, de la congrégation de l'Instruction chrétienne, l'autorisation spéciale d'ouvrir une école à Paimpol, sous les auspices de Monsieur le Curé de cette ville.

Donné au palais épiscopal à Saint-Brieux, le 29 août 1826.

(signé) Mathias, Evêque de St-Brieuc.

Pour copie conforme au registre daté du 29 août :

+ Mathias, év. de St-Brieuc. Registres de l'Evêché. Arch. dioc. de St-Brieuc.

ANNEXE II

Lettre de M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais à l'évêque de Rennes, (relative à l'ordonnance du 21 avril 1828).

Rennes, le 30 juillet 1828

Monseigneur,

Je crois vous faire plaisir en vous envoyant la copie de la lettre de Mgr le Cardinal de Clermont-Tonnerre¹ à Mr. le Grand Maître de l'Université.

Monsieur le Grand Maître,

- Je viens de recevoir la lettre de votre Excellence relative à l'ordonnance du 21 avril dernier, concernant l'instruction primaire. Puisque Votre Excellence reconnaît que cette instruction doit être essentiellement religieuse, et que la surveillance en appartient aux évêques, en vertu de leur titre même, il semble que Votre Excellence devait aussi reconnaître que Mgr l'Evêque d'Hermopolis n'avait fait que remplir un devoir, en rendant au corps Episcopal une attribution importante, qui lui avait été enlevée par l'impiété. Il est donc beaucoup à regretter que Votre Excellence n'ait point maintenu l'ouvrage de son illustre et sage prédécesseur, qu'elle ait dépouillé les premiers pasteurs du droit qui leur avait été rendu par l'ordonnance du 8 avril 1824, en rétablissant avec quelques modifications peu importantes, un régime qui avait déjà produit et qui doit produire encore dans l'enseignement de la classe pauvre les plus funestes abus. J'aime à croire que ce résultat est loin de la pensée de Votre Excellence : les principes qu'elle a émis dans son rapport au Roi et ceux qui sont consignés dans la lettre du 12 de ce mois sembleraient le garantir, si les dispositions de l'ordonnance et les instructions qui l'accompagnent se trouvaient en harmonie avec les droits que Votre Excellence reconnaît au clergé. Depuis longtemps les ennemis du trône et de l'autel voyaient avec regret les Evêques chargés de la direction des écoles primaires et il est impossible de se dissimuler, en lisant soit les dispositions de l'ordonnance du 12 avril, soit l'instruction ministérielle

¹ Anne Antoine Jules de CLERMONT-TONNERRE (1749-1830), archevêque de Toulouse, Cardinal

du 7 mai, qu'elles ne conduisent insensiblement à l'accomplissement de leurs coupables vœux.

D'un côté la recommandation faite aux comités de favoriser toutes les méthodes d'enseignement, et par conséquent l'enseignement mutuel, que tous les bons esprits ont toujours repoussée en France, parce que si cette méthode peut contribuer à développer plus promptement l'esprit elle laisse le cœur vide, par une fausse économie du temps que l'expérience universelle a reconnu nécessaire pour donner aux enfants une éducation morale et religieuse, de l'autre la permission de tenir des écoles mixtes¹ que Votre Excellence s'est engagée à ne jamais refuser, et plusieurs autres dispositions qu'il serait trop long de détailler, peuvent devenir des sources inépuisables de désordres que les comités établis par l'ordonnance n'auront aucun moyen de réprimer.

Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon amour pour le Roi, mon attachement inviolable à la religion, tout me fait un devoir de vous signaler, Monsieur le Grand Maître, les graves inconvénients de la mesure à laquelle Votre Excellence m'invite à concourir et de lui déclarer que jusque-là je m'abstiendrai d'y participer.

Je reconnais d'ailleurs les obligations que Dieu m'impose par rapport à l'éducation des fidèles confiés à mes soins, notamment pour celle de la classe pauvre ; je les remplirai, autant qu'il sera en mon pouvoir, avec tout le zèle dont je serai capable, afin de former de bons chrétiens et des sujets fidèles.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de ma haute considération.

(signature)

à Monseigneur

Monseigneur l'Evêque de Rennes

au petit séminaire

(cachets : 34 RENNES

31 JUIL 1828)

à Vitré

Original. AFIC, 537-4.

(Minute qui n'est pas de la main de l'abbé J-M de la Mennais ; mais celui-ci a rédigé l'adresse. Il fait allusion à cette lettre du Cardinal, dans sa correspondance.)

¹ Il s'agit ici d'écoles qui reçoivent habituellement des élèves de diverses confessions religieuses. ci a rédigé l'adresse